



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 10 février 2025  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

**10.03** Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public

**10.04** Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Nicola Spallone à la suite de son décès.

**10.05** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur René Carignan à la suite de son décès.

**10.06** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Cécile Métivier à la suite de son décès.

**10.07** Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 janvier 2025, à 19 h.

**10.08** Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459001*

Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle tenue le 27 novembre 2024.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Déclaration

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484003*

Appuyer le règlement de l'arrondissement de Verdun intitulé Règlement RCA23 210006 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

**15.02** Proclamation

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484002*

Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence. » qui se tiendra du 10 au 14 février 2025.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1255748001

Prendre acte de la résiliation des contrats de location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle en lien avec les lots 23 et 27 visés par l'appel d'offres public n° 23-19940.

### 20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1246906004

Octroyer un contrat à l'entreprise 9322-6132 Québec. inc pour le service d'entretien ménager et d'appareteur pour le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et le Centre récréatif et communautaire de LaSalle au montant de 757 724,34 \$, taxes incluses, pour la période du 17 février 2025 au 31 décembre 2027, avec deux années d'option se terminant le 31 décembre 2029, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 24-20734.

### 20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257151003

Exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue au montant de 319 983,48 \$ taxes incluses pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public n° 21-18687.

### 20.04 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1247151038

Exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025 au montant de 81 126,33 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 23-19992.

### 20.05 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257151002

Exercer la première année d'option du contrat octroyé à Lignes-Fit Inc., pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 300 396,62 \$, taxes incluses, pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public n° 24-20378.

**20.06** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257151004

Exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'abattage d'arbres au montant de 123 304,28 \$, taxes incluses, pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public n° 21-18686.

**20.07** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1256906001

Exercer la première année d'option du contrat accordé à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 28 février 2026, pour un montant maximal de 96 190.68 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 21-19109.

**20.08** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1248891015

Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour les années 2025 et 2026 pour une somme maximale de 58 000 \$, toutes taxes incluses, si applicables.

**20.09** Entente

CA Direction des travaux publics - 1257151005

Autoriser la signature de la permission avec Hydro-Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 664 pour l'aménagement de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc comprenant l'installation d'un système d'éclairage et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette permission.

**20.10** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258891001

Autoriser la signature de la convention entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour soutenir la mission de l'organisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et accorder une contribution financière au montant de 246 486 \$, taxes incluses.

**20.11** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245480009

Accorder un montant de 2 000 \$ à l'organisme Centre communautaire LaSalle pour son projet visant à tenir des activités de danse sociale et en ligne pour ses membres.

**20.12** Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1245480006

Accorder un soutien financier de 4 000 \$, taxes incluses, si applicables, à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'organisation d'un concert de musique italienne ouvert à toute la communauté laSalloise et accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses, si applicables, pour le programme souvenir de l'événement.

**20.13** Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1258891003

Accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses, si applicable, à Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2025.

**20.14** Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1258891002

Entériner le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) ayant permis l'embauche de deux étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de LaSalle, durant la saison estivale 2024.

**20.15** Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1255480001

Accorder un soutien financier totalisant 6 000 \$ aux organismes Bienvenue à l'immigrant, le Centre multiculturel de ressources de LaSalle et le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2025. Souligner la contribution et l'engagement de Robert Gibbs, président des Leaders Basketball dans la communauté laSalloise et souligner la contribution des communautés noires dans l'arrondissement.

**20.16** Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1255404002

Accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses, si applicables, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter une conférence sur la photographie de Michel Bury.

**20.17** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1259309001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 144 237 \$ à trois organismes pour l'année 2025 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les trois projets de convention à cet effet.

## 30 – Administration et finances

**30.01** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1247151039

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.

**30.02** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258749001

Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents élagués par la bibliothèque L'Octogone et non-vendus de février 2025 à février 2026.

**30.03** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1257151001

Offrir, en vertu de l'article 85 de la charte de la ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal pour que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire, le remplacement des entrées de service en plomb jusqu'à la limite de propriété et le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, en vertu du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) sur la 6<sup>e</sup> Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle.

**30.04** Budget - Virement / Annulation de crédits

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259309002

Autoriser une appropriation de surplus de 107 574 \$ correspondant au résiduel du budget 2024 du programme Prévention Montréal versé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les projets.

**30.05** Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245480008

Accorder un montant de 15 600 \$, taxes incluses, pour la gestion déléguée et l'entretien de chalets des parcs Ouelette, Hébert et Jeanotte aux organismes suivants: Club de l'âge d'or Margherite d'Oro, Club d'âge d'or Falchi de LaSalle, Club d'âge d'or St-Telesphore et Club d'âge d'or Ste-Catherine Labourée pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 et approuver les conventions prévues à cet effet.

**30.06** Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255247001

Autoriser la Fondation Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis à tenir la marche annuelle pour les soins palliatifs le 4 mai 2025 entre 9h et 12h30 et autoriser l'utilisation deux barbecues dans le parc Lacharité.

**30.07** Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258891004

Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) et au programme « Pêche en herbe » de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche les samedis 7 juin 2025, 6 juin 2026 et 5 juin 2027.

**30.08** Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459008

Autoriser Amusement Fun Show 2006 inc. à tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 26 avril au 12 mai 2025 et du 10 au 18 août 2025 inclusivement.

**30.09** Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1253035001

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 24 janvier 2025.

## 40 – Réglementation

### 40.01 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Avis de motion - Règlement LAS-0169 autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

### 40.02 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1249692007

Dépôt et présentation du projet de Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines » dans l'arrondissement de LaSalle.

### 40.03 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Avis de motion - Règlement LAS-0170 autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

### 40.04 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1249692008

Dépôt et présentation du projet du Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie » dans l'arrondissement de LaSalle.

### 40.05 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Avis de motion - Règlement LAS-0171 autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

### 40.06 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1249692009

Dépôt et présentation du projet de règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

**40.07** Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Avis de motion – Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

**40.08** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459005

Adopter le premier projet de Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

**40.09** Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Avis de motion – Règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placotoirs et afin de ne plus assujettir certaines occupations du domaine public.

**40.10** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459004

Adopter le projet de règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placotoirs et afin de ne plus assujettir certaines occupations du domaine public.

**40.11** Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Avis de motion - Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

**40.12** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459007

Adopter le projet de Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

**40.13** Règlement - Avis de motion

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Avis de motion – Règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

**40.14** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459006

Adopter le premier projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

**40.15** Règlement - Urbanisme

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1252484001

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 28 janvier 2025 portant sur les projets de règlements numéro 2098-LAS-208 et LAS-0146-4 visant l'encadrement des interventions du cadre bâti et des aménagements dans le secteur du Village des Rapides.

**40.16** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459002

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le premier projet de résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot no 1 449 545, au 1550, rue Lapierre, la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

**40.17** Urbanisme - Permis

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1258403001

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 440 811,48\$, au sujet de la demande de permis numéro 3003456018 visant la construction d'un bâtiment de type multifamilial mixte comprenant 151 unités d'habitation et un (1) commerce sur le lot 1 451 014 (avenue Dollard).

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1256456002

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

## 60 – Information

**60.01** Dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459003

Déposer au conseil d'arrondissement le rapport annuel des activités du Comité de transition écologique de LaSalle pour l'année 2024.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance.

---



**Dossier # : 1255459001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle tenue le 27 novembre 2024.

De déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 27 novembre 2024.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 13:11

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1255459001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle tenue le 27 novembre 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

En juillet 2023, le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le Règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique. Le Comité de transition écologique de LaSalle se rencontre environ 4 à 8 fois par année. Le Comité de transition écologique est composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel et a pour objectif de guider l'arrondissement dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire.

Pour chacune de ces rencontres, un compte rendu est rédigé.

Conformément à l'article 3.2 de ce règlement, le comité de transition écologique de LaSalle doit émettre des recommandations et proposer des solutions par rapport aux différentes thématiques de la transition écologique vis-à-vis des mandats qui lui sont attribués par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 24 20 0449 – Adoption - Soumettre pour considération la recommandation émise par le Comité de transition écologique de LaSalle à la rencontre du 25 septembre 2024 concernant la vision et les orientations pour l'élaboration du Plan local de transition écologique.

CA23 20 0226 - Adoption - règlement LAS-0160

CA23 20 0376 – Adoption - Nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle

**DESCRIPTION**

Le comité de transition écologique de LaSalle s'est réuni pour la sixième fois depuis sa mise en place le 27 novembre 2024. Lors de cette rencontre, dans la continuité de la démarche d'élaboration du plan local de transition écologique, le plan de consultation publique a été présenté au Comité par Ellio, la firme engagée pour accompagner l'arrondissement dans cette démarche. Afin de garantir que la démarche participative ait le plus grand impact possible, il a été demandé au Comité de réfléchir collectivement aux ajustements nécessaires aux activités pour en améliorer la portée et l'expérience citoyenne. Un atelier participatif en sous-groupes, inspirés des Chapeaux de Bono, a été réalisé.

Le compte rendu de la rencontre est déposé au conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

N.A.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

**MONTRÉAL 2030**

N.A.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N.A.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Veronique DUMAIS LALONDE  
conseiller(-ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2025-01-29





**Dossier # : 1252484003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appuyer le règlement de l'arrondissement de Verdun intitulé Règlement RCA23 210006 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

D'appuyer le « Règlement RCA23 210006 relatif à la circulation des véhicules lourds », adopté le 6 juin 2023 par l'arrondissement de Verdun, le plan proposé ne générant aucune modification au règlement *2030-LAS-0078 Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* de l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 12:55

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1252484003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appuyer le règlement de l'arrondissement de Verdun intitulé Règlement RCA23 210006 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Verdun a adopté le règlement numéro RCA23 210006 intitulé « Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds » lors de la séance ordinaire du 6 juin 2023 et sollicite, conformément aux exigences du ministre des Transports et de la Mobilité durable, une résolution d'appui quant à l'adoption de ce règlement, énonçant les motifs d'appui au règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Verdun - CA23 210134 (1239336002) - Adoption, sans changement, du Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds (RCA23 210006)  
Anjou - CA24 12053 (1243178004) - Appuyer le règlement de l'arrondissement de Montréal-Nord intitulé " Règlement 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils".

**DESCRIPTION**

Afin de recevoir l'approbation du ministre des Transports et de la Mobilité durable, l'arrondissement de Verdun doit recevoir l'appui de tous les arrondissements limitrophes, énonçant les motifs d'appui/refus du règlement.

**JUSTIFICATION**

Selon l'article 3 du Règlement 2030-LAS-0078 relatif à la circulation des camions lourds et des véhicules outils : "Sauf indication contraire sur le plan joint en annexe, chaque chemin interdit ou partie de chemin interdit forme une zone de circulation interdite. Dans le cas où les chemins interdits sont contigus, ils forment une même zone de circulation interdite. Lorsque lesdits chemins et un chemin interdit que le ministère des Transports ou une autre municipalité entretient sont contigus, ils font partie, sauf indication contraire, d'une zone de circulation interdite commune comprenant tous les chemins interdits contigus."

Après vérification auprès de notre Direction d'arrondissement, nous pouvons appuyer la demande de l'arrondissement de Verdun, le plan proposé ne générant aucune augmentation du volume de camions dans l'arrondissement.

Après vérification auprès de nos services techniques, nous avons reçu l'information que du côté de l'arrondissement de LaSalle, la seule route de camionnage qui aurait pu être affectée par ce règlement est celle sur le boulevard Champlain, mais elle n'est pas affectée. Nous n'aurons donc pas à modifier le règlement 2030-LAS-0078.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-29

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe

**Dossier # : 1252484002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence.» qui se tiendra du 10 au 14 février 2025.

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 10 au 14 février 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence.»;

ATTENDU QU'il s'agit d'un moment clé dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les élèves;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU QUE les élus et élues municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants et intervenantes du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élus et élues municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence.» qui se tiendra du 10 au 14 février 2025.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-17 12:09**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1252484002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence.» qui se tiendra du 10 au 14 février 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande a été soumise au cabinet pour appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence. » afin d'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants et intervenantes du réseau de l'éducation et de proclamer la semaine du 10 au 14 février 2025 comme celle des Journées de la persévérance scolaire

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0033 (1242484004) - Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2024.

CA23 20 0036 - Appui à la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2023.

CA22 20 0028 - Journées de la persévérance scolaire 2022.

**DESCRIPTION**

Les Journées de la persévérance scolaire (JPS) se tiendront à travers le Québec du 10 au 14 février 2025. Annuellement soulignées en février dans tout le Québec depuis maintenant 20 ans, les Journées de la persévérance scolaire offrent une opportunité précieuse pour mettre de l'avant l'importance de la persévérance scolaire tant pour le bien-être des jeunes que pour celui de la société dans son ensemble. Les JPS sont également l'occasion de célébrer le travail essentiel de toutes les personnes qui accompagnent nos jeunes dans leur développement.

En collaboration étroite avec Réseau réussite Montréal, Concertation Montréal met en place des initiatives positives visant à encourager et à mettre en lumière les efforts des élèves, ainsi que de tous les intervenants et intervenantes. Nous souhaitons également insuffler une nouvelle énergie pour poursuivre le chemin jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Dans cette optique CMTL vous invite à prendre une part à ce mouvement sous le thème «La persévérance fait toute la différence.». Nous croyons fermement qu'en tant qu'élus et élues, vous jouez un rôle dans la réussite des jeunes de Montréal.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appui à la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2025 répond à l'axe 3.4 de l'orientation 3 de la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle qui vise la valorisation de la participation à la vie collective.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

#### ENDOSSÉ PAR

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe

Le : 2025-01-17





**Dossier # : 1255748001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte de la résiliation des contrats de location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle en lien avec les lots 23 et 27 visés par l'appel d'offres public no 23-19940

De prendre acte de la résiliation des contrats de location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle en lien avec les lots 23 et 27 visés par l'appel d'offres public no 23-19940

D'autoriser l'arrondissement de LaSalle à tenir B. Fréreau & Fils Inc. responsable de tous les préjudices résultant de son incapacité à satisfaire ses obligations contractuelles, dont notamment la différence entre le prix de la soumission de B. Fréreau pour ces deux (2) lots de 2023 et les coûts du contrat octroyé à Terrassement Deux-Étoiles Ltée et C.M.S. entrepreneurs généraux inc. visant à pallier ce défaut contractuel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 12:56

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1255748001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte de la résiliation des contrats de location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle en lien avec les lots 23 et 27 visés par l'appel d'offres public no 23-19940

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre des opérations de déneigement, l'arrondissement de LaSalle doit utiliser des tracteurs-chargeurs et des niveleuses pour tasser la neige et procéder à l'enlèvement de la neige. Les besoins de l'arrondissement exigent 20 auto-niveleuses et 8 chargeurs articulés pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Le 5 septembre 2023, dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19940, l'arrondissement de LaSalle a octroyé des contrats de location horaire de niveleuses et chargeurs pour cinq (5) lots à l'entrepreneur B. Fréreau et fils inc. pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

À l'automne 2024, B. Fréreau et fils inc. a annoncé qu'elle se désistait de ses obligations contractuelles à l'égard de deux (2) des cinq (5) lots octroyés lors de cet appel d'offres, soit les lots 23 et 27.

Le 13 janvier 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20790, l'arrondissement de LaSalle a octroyé un contrat de location de deux (2) tracteurs-chargeurs réversibles avec opérateur pour la période du 14 janvier 2025 au 30 avril 2026 à Terrassement deux étoiles Ltée et à C.M.S. et à Entrepreneurs généraux inc. pour un montant total de 295 818,03\$ taxes incluses, dans le but de remplacer le déficit causé par le désistement de B. Fréreau et Fils Inc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution no CA25 200012 adoptée le 14 janvier 2025 :** D'autoriser une dépense totale de 295 818,03 \$ taxes incluses pour la location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de LaSalle, pour la période du 14 janvier 2025 au 30 avril 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public n<sup>o</sup> 24-20790.

D'accorder les contrats dans le cadre de l'appel d'offres public n<sup>o</sup> 24-20790 à Terrassement deux étoiles Ltée au prix de sa soumission, soit au montant de 145 751,51 \$ taxes incluses, et à C.M.S Entrepreneurs généraux inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 150 066,52 taxes incluses, conformément au cahier des charges

**Résolution no CA23 20 0312 adoptée le 5 septembre 2023** : D'octroyer les contrats de location horaire de huit tracteurs-chargeurs et de vingt niveleuses avec opérateurs aux entreprises suivantes selon les prix indiqués, toutes taxes incluses, afin de réaliser les opérations de déneigement des saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 dans le cadre de l'appel d'offres publiques no 23-19940

**Résolution no CA23 20 0210 adoptée le 5 juin 2023:** Autoriser une dépense additionnelle de 44 009,45\$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383.805.17\$ à 1 581 807,49 \$ taxes incluses - appel d'offres 22-19511

**Résolution no CA22 20 0391 adoptée le 7 novembre 2022: Autoriser** une dépense totale de 1 383 805,17 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) tracteurs-chargeurs et de seize (16) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023. Accorder un contrat (taxes incluses) à Niveleuse A.M.F. Inc. de 151 767,00\$, Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 178 206,08 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 481 227,85 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc. de 155 244,99 \$, Marina Matériaux et Équipements de 86 949,84 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 58 493,53 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 60 074,44 \$, Transport Patrick Brisebois inc. de 211 841,44 \$ - appel d'offres no 22-19511.

## DESCRIPTION

Suivant l'appel d'offres public no 24-20790, la Ville devra payer des sommes minimales supplémentaires de 16 046,21\$ pour l'année 2025 et de 16 527,58\$ pour l'année 2026 par rapport au prix soumis par B. Frégeau et Fils Inc. pour cette même période suivant l'appel d'offres public no. 23-19940.

## JUSTIFICATION

Étant donné l'incapacité annoncée de B. Frégeau & Fils Inc. de satisfaire à ses obligations contractuelles au égard aux lots 23 et 27 du contrat octroyé suivant l'appel d'offres no. 23-19940, la Ville considère que les ententes contractuelles visant ces deux (2) lots sont résiliées de plein droit et prend acte de cette résiliation.

Ce faisant, la Ville tient B. Frégeau & Fils Inc. responsable de tous les préjudices résultant de son incapacité à satisfaire ses obligations contractuelles, dont notamment la différence entre le prix de la soumission de B. Frégeau pour ces deux (2) lots de 2023 et les coûts du contrat octroyé à Terrassement Deux-Étoiles Ltée et C.M.S. entrepreneurs généraux inc. visant à pallier ce défaut contractuel.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## MONTRÉAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle  
Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 30 janvier 2025  
Viorica ZAUER, 30 janvier 2025

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC  
Cheffe de division par interim division Soutien  
technique

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-29

François BUTEAU  
Directeur des Travaux Publics, Arrondissement  
de LaSalle



**Dossier # : 1246906004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à l'entreprise 9322-6132 Québec. inc pour le service d'entretien ménager et d'appariteur pour le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et le Centre récréatif et communautaire de LaSalle au montant de 757 724,34 \$, taxes incluses pour la période du 17 février 2025 au 31 décembre 2027, avec deux années d'option se terminant le 31 décembre 2029, suite à l'appel d'offres public numéro 24-20734.

D'octroyer un contrat à l'entreprise 9322-6132 Québec inc. pour le service d'entretien ménager et d'appariteur pour le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et le Centre récréatif et communautaire de LaSalle au montant total de 787 277, 52, taxes incluses pour la période du 11 février 2025 au 31 décembre 2027, avec deux années d'option se terminant le 31 décembre 2029, suite à l'appel d'offres public numéro 24-20734.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 12:54

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246906004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à l'entreprise 9322-6132 Québec. inc pour le service d'entretien ménager et d'appariteur pour le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et le Centre récréatif et communautaire de LaSalle au montant de 757 724,34 \$, taxes incluses pour la période du 17 février 2025 au 31 décembre 2027, avec deux années d'option se terminant le 31 décembre 2029, suite à l'appel d'offres public numéro 24-20734.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En janvier 2023, l'arrondissement reprenait le contrôle de la gestion déléguée du service d'entretien et d'appariteur du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux ( CCCHL). Cette dernière année a permis à la Division sports, loisirs et gestion des installations ( DSLI) de constater que certains changements devraient être apportés au prochain contrat, notamment en termes d'heures d'entretien allouées au service d'entretien et de montage/ démontage de salle du CCCHL.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Numéro de Dossier: 2236906001  
Autoriser une dépense maximale de 121 108,23\$ taxes incluses (contrat au montant de 120 212.11\$ taxes incluses et contingences au montant de 896,12\$ taxes incluses) pour le service d'entretien ménager du Centre culturel Henri-Lemieux au montant de 120 212,11 \$ taxes incluses pour la période du 1er novembre 2023 au 31 décembre 2024 à l'entreprise 9322-6132 Québec inc.

Numéro de Dossier : 2224629004  
Autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de l'accueil, de la billetterie, de l'entretien ménager, incluant la surveillance du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022. Autoriser une dépense maximale de 104 700 \$, toutes taxes incluses.

**DESCRIPTION**

CCCHL: du 17 février 2025 au 31 décembre 2027, un contrat d'entretien/d'appariteur de 90 heures / semaine / année sera en place.  
CRCL : du 17 février 2025 au 31 décembre 2027, un contrat d'entretien de 63 heures / semaine / année sera en place.  
Le fournisseur retenu est responsable de fournir toutes les fournitures hygiéniques (par exemple: papier de toilette) ainsi que les appareils et les équipements d'entretien (aspirateur, vadrouille, sac de poubelle, etc.).

**JUSTIFICATION**

Afin d'obtenir une offre de qualité et correspondant aux attentes, aux standards et aux besoins de l'arrondissement, un appel d'offres public (AOP) fut exécuté.

Suite à l'AOP, le fournisseur 9322-6132 Québec inc, a été retenu. De ce fait, le service de l'approvisionnement de la ville centre le recommande.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Budget total du présent contrat représente: 757 724.34 \$ (taxes incluses).

La dépense pour ce contrat d'entretien sera financée par les postes budgétaires suivants :

Entretien CCCHL: 301731-07121-55401-014712-015059-000000;

Entretien CRCL: 301731-07121-55401-014712-015089-000000;

Contrat d'entretien du CCCHL - CRCL 2025- 2028	17 février 2025 au 31 décembre 2025					2026					2027					Total contrat		
	Estimation hrs	Taux horaire avant taxes	Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses	Estimation hrs	Taux horaire avant taxes	Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses	Estimation hrs	Taux horaire avant taxes	Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses	Hrs	Montant avant taxe	Montant taxes incluses
CCCHL	4 140	28,00 \$	115 920,00 \$	121 701,51 \$	133 279,02 \$	4 680	28,50 \$	133 380,00 \$	140 032,33 \$	153 353,66 \$	4 680	29,00 \$	135 720,00 \$	142 489,04 \$	156 044,07 \$	13 500	385 020,00 \$	442 676,75 \$
CRCL	2 898	28,00 \$	81 144,00 \$	85 191,06 \$	93 295,31 \$	3 276	28,50 \$	93 366,00 \$	98 022,63 \$	107 347,56 \$	3 276	29,00 \$	95 004,00 \$	99 742,32 \$	109 230,85 \$	9 450	269 514,00 \$	309 873,72 \$
service d'urgence	60	25,00 \$	1 500,00 \$	1 574,81 \$	1 724,63 \$	60	25,00 \$	1 500,00 \$	1 574,81 \$	1 724,63 \$	60	25,00 \$	1 500,00 \$	1 574,81 \$	1 724,63 \$	180	4 500,00 \$	5 173,88 \$
<b>Total contrat entretien</b>	<b>7 098</b>		<b>198 564,00 \$</b>	<b>208 467,38 \$</b>	<b>228 298,96 \$</b>	<b>8 016</b>		<b>228 246,00 \$</b>	<b>239 629,77 \$</b>	<b>262 425,84 \$</b>	<b>8 016</b>		<b>232 224,00 \$</b>	<b>243 806,17 \$</b>	<b>266 999,54 \$</b>	<b>23 130</b>	<b>659 034,00 \$</b>	<b>757 724,34 \$</b>

#### MONTRÉAL 2030

N/A

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non-conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Garry DESSEJOUR)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle  
Veronique BOULE-BOURGEOIS, LaSalle  
**Jonathan DOZOIS, Service de sécurité incendie de Montréal**  
Luce DOYON, LaSalle  
Simon PROVOST-GOUPIL, LaSalle  
Garry DESSEJOUR, Service de l'approvisionnement  
Diane BIBEAU, LaSalle

Lecture :

Garry DESSEJOUR, 21 janvier 2025  
**Simon PROVOST-GOUPIL, 4 décembre 2024**  
**Veronique BOULE-BOURGEOIS, 3 décembre 2024**  
Diane BIBEAU, 28 novembre 2024  
Louise POITRAS-TOUCHETTE, 11 novembre 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

**ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

Le : 2025-01-09

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture





**Dossier # : 1257151003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue au montant de 319 983,48 \$ taxes incluses pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18687.

D'exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue au montant de 319 983,48 \$ taxes incluses pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18687; et  
D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 13:01

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1257151003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue au montant de 319 983,48 \$ taxes incluses pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18687.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle possède un patrimoine arboricole qui doit être entretenu afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, tout en permettant une saine gestion de la forêt urbaine. Une grande partie des travaux d'entretien des arbres est faite en sous-traitance tandis qu'une proportion des travaux d'entretien ponctuels sont faits en régie. Les travaux sollicités seront exécutés principalement sur les arbres d'alignement de rues, mais aussi dans les parcs et les espaces verts sur l'ensemble du domaine public de l'arrondissement.

Le contrat initial de trois ans a été octroyé pour la période du 10 mai 2021 au 31 décembre 2023 avec deux options de prolongation d'une année chacune si l'arrondissement et la firme désiraient se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives prévues.

L'arrondissement a exercé l'année d'option du contrat pour 2024 et souhaite exercer la seconde année d'option pour 2025. Voir la lettre de prolongation en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0443 (1237151046) – 12 décembre 2023** - D'exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18687 au montant de 313 709,29 \$ taxes incluses pour l'année 2024

**CA21 20 0174 (1216598002) - 3 mai 2021** - D'accorder un contrat de 898 759,58 \$, taxes incluses à l'Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de l'arrondissement LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023. (appel d'offres public 21-18687)

**DESCRIPTION**

La majorité des travaux d'élagage à être exécutés entrent dans les catégories suivantes : élagage complet, rehaussement de cime, dégagement de structures et taille de formation.

## JUSTIFICATION

Considérant que le coût du contrat correspond au marché et que cet octroi nous permettra de débiter plus tôt le mandat, il est recommandé d'exercer la seconde année d'option du contrat octroyé à l'Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025. Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

En date de janvier 2025, Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée est détenteur d'un certificat de francisation.

Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle. Le montant total associé à la deuxième année d'option s'élève à 319 983,48 \$, incluant les taxes. Ceci représente une augmentation de 2 % conforme aux modalités administratives prévues au contrat.

## MONTRÉAL 2030

L'entretien des arbres contribue à la saine gestion de la forêt urbaine.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux s'échelonnent dès l'octroi du contrat, et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 31 janvier 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
Cheffe de division, division Soutien technique

**ENDOSSÉ PAR**

François BUTEAU  
Directeur des travaux publics

Le : 2025-01-28



**Dossier # : 1247151038**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Exercer une année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) (NEQ 1167198820) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025 (Option de renouvellement 2/2) dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19992 au montant de 81 126,33 \$ taxes incluses.

D'exercer une année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) (NEQ 1167198820) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025 (Option de renouvellement 2/2) dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19992 au montant de 81 126,33 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 12:50

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247151038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer une année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) (NEQ 1167198820) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025 (Option de renouvellement 2/2) dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19992 au montant de 81 126,33 \$ taxes incluses.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire octroyer un contrat pour l'essouchement d'arbres abattus au cours des opérations régulières sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. L'activité se fait exclusivement par contrat.

Les travaux qui sont exigés lors du présent contrat incluent la préparation du chantier, l'essouchage ainsi que le nettoyage et la restauration des lieux après les travaux. Les travaux d'essouchement seront payés selon un prix unitaire en fonction du calibre des souches.

Les travaux en question permettront à l'arrondissement de finaliser les travaux arboricoles pour permettre de replanter de nouveaux arbres ou pour améliorer la sécurité et l'apparence des espaces verts. Ces travaux permettent également l'essouchement d'arbres abattus à cause de l'infestation par l'agrile du frêne.

Un appel d'offres public a été lancé et publié le 24 mai 2023 sur le système SÉAO afin d'identifier des entreprises pour offrir d'un service d'essouchage pour l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023.

Le contrat permet deux options de prolongation d'une année chacune (2024 et 2025) si l'arrondissement et la firme désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives prévus au contrat.

L'arrondissement a exercé l'année d'option du contrat pour 2024 et souhaite encore exercer l'année d'option pour l'année 2025, voir la lettre de renouvellement du contrat en pièce jointe.

7762763 Canada Inc. (Kepasc), ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

En date de janvier 2025, 7762763 Canada Inc. (Kepasc) est détenteur d'un certificat de francisation.

7762763 Canada Inc. (Kepasc), déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution no CA24 20 0077 adoptée le 4 mars 2024** (1247151003) : D'exercer l'année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19992 au montant de 78 992,76 \$ taxes incluses; et D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Résolution no CA23 20 0253 adoptée le 4 juillet 2023** (1237151018) : D'accorder un contrat à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 75 509,83 \$, taxes incluses, pour l'année 2023 avec deux options de renouvellement d'un an chacun dans le cadre de l'appel d'offres 23-19992

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

Considérant que le coût du contrat correspond au marché et que cet octroi nous permettra de débiter plus tôt le mandat, il est recommandé d'exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle. Au contrat, selon les clauses 2.03.02 et 2.03.03 est prévue une variation de prix pour les années d'option de renouvellement avec un ajustement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) avec un pourcentage minimal de variation d'au moins un pour cent (1%) pour être appliqué.

Ainsi le montant total associé à la seconde année d'option est ajusté à 81 126 33 \$, incluant les taxes.

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début : juillet 2025

Fin : fin novembre 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 31 janvier 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hasnia KHLOUF  
chef(fe) de section - ingenierie (lasalle)

### **ENDOSSÉ PAR**

François BUTEAU  
Directeur travaux publics

Le : 2025-01-28



**Dossier # : 1257151002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la première année d'option du contrat octroyé à Lignes-Fit Inc. , pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 300 396,62 \$ taxes incluses pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 24-20378.

D'exercer la première année d'option du contrat octroyé à Lignes-Fit Inc. , pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 292 496,40 \$ taxes incluses pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 24-20378; et  
D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 12:45

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1257151002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la première année d'option du contrat octroyé à Lignes-Fit Inc., pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 300 396,62 \$ taxes incluses pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 24-20378.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire obtenir des services techniques pour du marquage et lignage dans l'arrondissement de LaSalle. Le marquage est fait annuellement sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.  
Le contrat initial d'un an a été octroyé pour la saison d'été de 2024 avec deux options de prolongation d'une année chacune si l'arrondissement et la firme désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives prévus au contrat.

L'arrondissement et la firme souhaitent exercer la première année d'option. Voir la lettre de prolongation en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0120 (1247151012) - 8 avril 2024** - D'octroyer le contrat à Lignes-Fit inc., au montant de 292 496,40 \$ taxes incluses pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 avec deux options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2025 et 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20378

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Considérant que le coût du contrat correspond au marché et que cet octroi nous permettra de débiter plus tôt le mandat, il est recommandé d'exercer la première année d'option du contrat octroyé à Lignes-Fit Inc. pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025.  
Lignes Fit Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

En date de janvier 2025, Lignes Fit Inc est détenteur d'un certificat de francisation.

Lignes Fit Inc., déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle. Le montant total associé à la première année d'option est maintenue à 300 396,62 \$, incluant les taxes.

Au contrat, selon les clauses 2.03.02 et 2.03.03 est prévue une variation de prix pour les années d'option de renouvellement avec un ajustement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) avec un pourcentage minimal de variation d'au moins deux pour cent (2%) pour être appliqué.

Ainsi le montant total associé à la seconde année d'option est ajusté à 300 396,62 \$, incluant les taxes..

### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: 15 mai 2025

Fin des travaux : 16 août 2025

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 31 janvier 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
Cheffe de division, division Soutien technique

**ENDOSSÉ PAR**

François BUTEAU  
Directeur des travaux publics

Le : 2025-01-28



**Dossier # : 1257151004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'abattage d'arbres au montant de 123 304,28 \$, taxes incluses pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18686.

D'exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'abattage d'arbres au montant de 123 304,28 \$, taxes incluses pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18686; et  
D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 13:02

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1257151004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'abattage d'arbres au montant de 123 304,28 \$, taxes incluses pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18686.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle possède un patrimoine arboricole qui doit être entretenu afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, tout en permettant une saine gestion de la forêt urbaine. Une grande partie des travaux d'entretien des arbres est faite en sous-traitance tandis qu'une proportion des travaux d'entretien ponctuels sont faits en régie. Les travaux sollicités seront exécutés sur les arbres d'alignement de rues, de parcs et d'espaces verts, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Le contrat initial de trois ans a été octroyé pour la période du 10 mai 2021 au 31 décembre 2023 avec deux options de prolongation d'une année chacune si l'arrondissement et la firme désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives prévus au contrat.

L'arrondissement a exercé l'année d'option du contrat pour 2024 et souhaite exercer la seconde année d'option pour 2025. Voir la lettre de prolongation en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0444 (1237151045) – 12 décembre 2023** - D'exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les travaux d'abattage d'arbres dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18686 au montant de 120 886,55 \$ taxes incluses pour l'année 2024;

**CA21 20 0179 (1216598003) - 3 mai 2021** - D'accorder un contrat à l'Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, au montant de 346 419,68 \$, taxes incluses, pour le service d'abattage d'arbre forfaitaire et autres travaux arboricoles à taux horaire à l'arrondissement de LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023, appel d'offres public 21-18686.

**DESCRIPTION**

Les travaux sollicités seront exécutés sur les arbres d'alignement de rues, de parcs et d'espaces verts sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle.

## JUSTIFICATION

Considérant que le coût du contrat correspond au marché et que cet octroi nous permettra de débiter plus tôt le mandat, il est recommandé d'exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à l'Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les services d'abattage d'arbres forfaitaire et autres travaux arboricoles à taux horaire pour l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025.

Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

En date de janvier 2025, Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée est détenteur d'un certificat de francisation.

Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle. Le montant total associé à la deuxième année d'option s'élève à 123 304,28 \$, incluant les taxes. Ceci représente une augmentation de 2 % tel que prévu aux modalités administratives du contrat.

## MONTRÉAL 2030

L'entretien des arbres contribue à la saine gestion de la forêt urbaine.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux s'échelonnent dès l'octroi du contrat, et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle, Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 31 janvier 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
Cheffe de division, division Soutien technique

**ENDOSSÉ PAR**

François BUTEAU  
Directeur des travaux publics

Le : 2025-01-29



**Dossier # : 1256906001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 1 mars 2025 au 28 février 2026, pour un montant maximal de 96 190.68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 21-19109

De se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 1 mars 2025 au 28 février 2026, pour un montant maximal de 96 190.68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 21-19109.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-04 08:04

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1256906001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 1 mars 2025 au 28 février 2026, pour un montant maximal de 96 190.68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 21-19109

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 22 décembre 2021, un appel d'offres public avait été lancé par le Service de l'approvisionnement, suite à une demande de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle, dans le but d'obtenir un meilleur prix pour un service d'entretien de qualité à la mairie.

Suite à l'appel d'offres, un contrat pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement a été octroyé à l'entreprise Entretien Mana inc. Cette dernière était le plus bas soumissionnaire conforme au montant maximum de 302 456,45 \$ taxes incluses, du 1 mars 2022 au 28 février 2025.

Le contrat pour la mairie d'arrondissement prévoit une possibilité de deux options de renouvellement de douze (12) mois chacune.

L'arrondissement souhaite se prévaloir de la première option de prolongation de douze (12) mois pour le contrat d'entretien ménager à la mairie, débutant le 1 mars 2025 et se terminant le 28 février 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 20 0066 (1223630001) 7 mars 2022 :** Accorder un contrat à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2025 au montant de 302 456,45 \$ (contrat 274 960,41 \$ + contingences 27 496,04 \$) taxes incluses. Appel d'offres public n° 21-19109

**CA20 20 0365 (1205348006) 5 octobre 2020 :** Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2021 au 10 février 2022, pour un montant maximal de 99 852.06 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

**CA20 20 0081 (1198740002) 2 mars 2020 :** Se prévaloir de l'option de prolongation du

contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2020 au 10 février 2021, pour un montant maximal de 99 754.68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

**CA17 20 0073 (1175348002) 6 février 2017 :** Accorder deux contrats totalisant au maximum 379 172,14 \$, taxes incluses, à l'entreprise Entretien Mana Inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour une période de trente-six (36) mois, soit du 11 février 2017 au 10 février 2020 et à la bibliothèque l'Octogone pour une période de dix huit (18) mois, soit du 11 février 2017 au 10 août 2018. - Appel d'offres public n° 17-15766 - (8 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Le contrat d'entretien ménager octroyé en 2022 pour une période de trois (3) ans vient à échéance le 28 février 2025. L'arrondissement souhaite se prévaloir de l'option de prolongation du contrat prévu pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour une première période de douze (12) mois, soit du 1 mars 2025 au 28 février 2026.

## JUSTIFICATION

Ce contrat est nécessaire afin d'assurer la continuité du service d'entretien ménager de la mairie d'arrondissement.

Il est à noter que Entretien Mana inc a été mis sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant par le Service de l'approvisionnement et de l'acquisition de la Ville centre, et ce, jusqu'au 10 mai 2025 ( GDD 1239916003). Malgré ce fait, nous recommandons l'octroi de la première année d'option 2025-2026. Voici en détails les raisons :

Au cours des 3 dernière années, le fournisseur a toujours fait preuve de professionnalisme, de rigueur et a démontré un grand sens de responsabilité.

Au cours des 3 dernière années, la communication avec le fournisseur a toujours été cordiale, respectueuse et empreinte de confiance.

Au cours des 3 dernière années, la Direction des sports et loisirs n'a jamais fait face à un refus ou à une difficulté de la part du fournisseur à accomplir des tâches d'entretien ménager.

Au cours des 3 dernière années, Entretien Mana inc. a été ponctuel et a accompli la route de travail sans problème.

Enfin, notons que les raisons pour lesquelles Entretien Mana inc. a été mis sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant ne correspondent pas à notre réalité, soit de ne pas avoir respecté ses obligations. Nous constatons plutôt que nos attentes ont été atteintes, c'est-à-dire, celles d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines et matérielles, d'assurer un service à la clientèle rigoureux répondant aux attentes de la clientèle, d'assurer la sécurité de ses employés, des lieux et des bâtiments sous sa responsabilité, de planifier les travaux afin de respecter les échéanciers autorisés et de respecter les horaires de travail prévus et d'agir en conséquence en cas d'absence des ressource.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La clause de prolongation du contrat prévoit une indexation des prix : " L'indexation se fera selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date anniversaire".

En voici les détails:

- Prix en vigueur (2024-2025) avant l'indexation prévue pour l'année en cours soit : 22,30\$ ( taux horaire régulier ) et 29,00\$ ( taux horaire d'urgence )

- Moyenne de la valeur des indices IPC pour les douze derniers mois (2024) soit : 159,7
- Moyenne des indices IPC précédents (2023) soit: 155,5

Donc :  $159,7/155,5 * 22,30\$ = \$ 22,9023151$

Donc :  $159,7/155,5 * 29,00\$ = \$ 29,7832797$

Imputations budgétaires :	Montant avant tx	Débours	Crédits
<b>1er mars au 31 dec 2025</b>			
Entretien ménager : 44 sem de 70h à 22,9023151	70 539,13 \$	81 102,36 \$	74 057,27 \$
service d'urgence 7h à 29,7832797	208,48 \$	239,70 \$	218,88 \$
<b>Total pour 2025</b>	<b>70 747,61 \$</b>	<b>81 342,06 \$</b>	<b>74 276,15 \$</b>
<b>1er janvier au 28 février 2026</b>			
Entretien ménager : 8 sem de 70h à 22,9023151	12 825,30 \$	14 745,89 \$	13 464,96 \$
service d'urgence 3h à 29,7832797	89,35 \$	102,73 \$	93,82 \$
<b>Total pour 2026</b>	<b>12 914,65 \$</b>	<b>14 848,62 \$</b>	<b>13 558,78 \$</b>
<b>Grand total : contrat</b>	<b>83 662,26 \$</b>	<b>96 190,68 \$</b>	<b>87 834,93 \$</b>

Une somme maximale de 96 190.68 \$, taxes incluses, est prévue pour ce contrat. Les crédits proviendront du budget de fonctionnement de la Division gestion installations, sports et loisirs de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social:

Clé comptable: 301731-09008-55401-014712-015006.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Les organismes visés ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle  
Sylvie C LEPAGE, LaSalle  
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 février 2025

Luce DOYON, 27 janvier 2025

Sylvie C LEPAGE, 27 janvier 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabriel L LAPIERRE  
Régisseur

### **ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

Le : 2025-01-30

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1248891015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour les années 2025 et 2026 pour une somme maximale de 58 000 \$, toutes taxes incluses si applicables.

D'autoriser la signature du bail entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle et les Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no: 3147, pour les années 2025 et 2026 pour une somme maximale de 58 000 \$ toutes taxes incluses si applicables.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-27 08:10

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248891015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour les années 2025 et 2026 pour une somme maximale de 58 000 \$, toutes taxes incluses si applicables.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En l'absence d'un véritable pavillon d'accueil pouvant offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable et du parc des Rapides, l'arrondissement de LaSalle a conclu une entente avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147, organisme partenaire, reconnu selon la *Politique de reconnaissance et de soutien de s org anismes d e LaSalle*. L'organisme doit assurer l'ouverture et l'entretien de ces locaux durant la période d'exploitation du parc des Rapides, du mois d'avril au mois de novembre. De plus, l'arrondissement pourra, en cas de besoin, utiliser gratuitement la salle communautaire du rez-de-chaussée ainsi que les plateaux de volley-ball en période estivale, selon les disponibilités et en conformité avec les conditions du bail.

Contribution financière de 58 000 \$ pour l'année 2025 et 2026, toutes taxes incluses si applicables.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0475** (1248891016) – **2 décembre 2024** : D'approuver l'addenda au bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 26 500 \$.

**CA24 20 0132** (1248891006) – **8 avril 2024** : D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.

**CA23 20 0191** (1238891006) – **17 mai 2023** : D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.

**CA22 20 0033** (1213630004) - **7 février 2022** : D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.

## DESCRIPTION

Octroyer une contribution financière de 58 000 \$ pour une somme maximale et autoriser la signature du bail pour l'année 2025 et 2026.

Afin de formaliser l'entente, il est nécessaire de signer un bail entre Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 et la Ville de Montréal pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle.

Cette dépense est de 58 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour l'utilisation de ces locaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

L'arrondissement pourra, en cas de besoin, utiliser gratuitement la salle communautaire du rez-de-chaussée ainsi que les plateaux de volley-ball en période estivale, selon les disponibilités et en conformité avec les conditions du bail.

## JUSTIFICATION

Cette entente permet d'offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable, des sentiers piétons et du parc des Rapides. L'organisme, Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 est reconnu en tant qu'organisme *Partenaire* par en vertu de l'article 5.3.1 de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*.

L'Arrondissement met à la disposition des organismes reconnus des locaux afin d'organiser des rencontres ou des activités. Ces locaux peuvent appartenir à l'arrondissement ou être disponibles en raison d'ententes conclues avec des tierces parties telles que d'autres organismes, des centres de services scolaires ou des commissions scolaires.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la durée du bail, les coûts suivants sont prévus :

Année	Montants avant taxes	Montants après taxes
Année 2025	29 000 \$	29 000 \$
Année 2026	29 000 \$	29 000 \$

La somme maximale de 58 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation d'octroi de ce bail est nécessaire à la poursuite du service d'offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable, des sentiers piétons et du parc des Rapides.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

## ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 23 janvier 2025

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

### ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2025-01-15

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur CSLDS



**Dossier # : 1257151005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la permission avec Hydro-Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 664 pour l'aménagement de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc comprenant l'installation d'un système d'éclairage et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette permission.

D'autoriser la signature de la permission avec Hydro-Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 664 pour l'aménagement de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc comprenant l'installation d'un système d'éclairage; et De mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette permission.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 13:08

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1257151005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la permission avec Hydro-Québec afin de permette l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 664 pour l'aménagement de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc comprenant l'installation d'un système d'éclairage et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette permission.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire réaliser des travaux de reconstruction de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section B) longeant l'avenue Champlain entre la limite de la 2e avenue et rue Gagné. Ces travaux permettront de créer un aménagement cyclable offrant un confort et un sentiment de sécurité aux cyclistes et aux autres usagers de la piste.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0435 – 4 novembre 2024 – 1247151032** - D'accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc., au montant de 1 775 110,52 \$ taxes incluses pour des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section B dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 722 660,15 \$, taxes incluses, (contrat : 1 775 110,52 \$ + contingences 355 022, 10 \$ + incidences : 592 527,53 \$) - Appel d'offres public 832943-Contrat A.P. 24-1939 (7 soumissionnaires);

**CA24 20 0268 - 8 juillet 2024 - 1247151020** - D'autoriser la signature de la permission avec Hydro-Québec afin de permette l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 664 pour y aménager et maintenir une piste d'habiletés de vélo (pumptrack) le long du canal de l'Aqueduc; et de mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette permission.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à reconstruire la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section B) longeant le Boulevard Champlain entre la limite de la 2e Avenue et la rue Gagné. Environ 1100 m de voie cyclable protégée sont ajoutés au réseau type REV. Plus précisément le remplacement des 1100 m de piste multifonctionnelle existante dégradée par une piste cyclable et une piste piétonne en parallèle.

Les travaux doivent être autorisés par Hyro-Québec pour permettre l'aménagement des lieux en vue de la nouvelle utilisation tel que les plans cités dans la permission.

Les travaux devront débutés dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la signature de la permission à défaut de quoi la présente permission sera réputée nulle de plein droit, sans aucun délai, avis ou indemnité.

La permission commencera à la date de la dernière signature des parties et durera tant et aussi longtemps que l'utilisation des lieux par le permissionnaire demeurera inchangée.

#### **JUSTIFICATION**

Les travaux d'aménagement de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc comprenant l'installation d'un système d'éclairage ne peuvent débuter sans la signature de cette entente avec Hydro-Québec.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La signature de cette permission permettra de réaliser les travaux à l'été 2025.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'entente : février 2025

Début des travaux : avril 2025

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
Cheffe de division, division Soutien technique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-29

François BUTEAU  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1258891001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour soutenir la mission de l'organisme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et accorder une contribution financière au montant de 246 486 \$.

D'autoriser la signature de la convention entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour soutenir la mission de l'organisme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et accorder une contribution financière au montant de 246 486 \$, taxes incluses.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-06 11:27

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1258891001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour soutenir la mission de l'organisme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et accorder une contribution financière au montant de 246 486 \$.

**CONTENU****CONTEXTE**

Héritage Laurentien est un organisme avec lequel de nombreux partenariats ont été réalisés par le passé. Héritage Laurentien effectue, selon les descriptions à l'annexe 3 de la présente convention, de part sa mission, la gestion et l'entretien écologique du parc des Rapides, incluant les jetées est et ouest, et assure la présence d'une patrouille de conservation pour sensibiliser les visiteurs à l'environnement. L'arrondissement octroie une contribution financière depuis 2002.

Les citoyens et autres visiteurs démontrent un intérêt marqué pour le parc des Rapides. Héritage Laurentien s'assure d'informer les usagers de la vocation du parc et de sensibiliser les passants aux conditions particulières de ce dernier, par le biais d'un programme d'activités de sensibilisation. Pour favoriser l'équilibre écologique du parc, il est primordial de maintenir la diversité biologique et l'intégrité écologique.

L'organisme est engagé au niveau de l'environnement et il est au service des citoyens de l'arrondissement de LaSalle depuis toutes ces années. De plus, l'organisme possède une vaste compréhension du milieu naturel et de l'écosystème en place.

La saison 2024 au parc des Rapides a connu un nombre d'interventions considérables. On dénombre 9 300 actions de sensibilisation menées par l'équipe des naturalistes et 4 700 interventions des patrouilleurs pour le respect de la réglementation du parc des Rapides. L'équipe d'entretien a participé à différents mandats dont le contrôle des espèces exotiques envahissantes, l'inventaire des végétaux et l'évaluation des besoins.

L'organisme a déposé une demande de subvention de 250 794,45 \$ à la Direction de la Culture, des sports, du loisir et du développement social pour 2025. Une indexation de 3 % de la contribution financière initiale demandée a été accordée au montant de 246 486 \$ pour la gestion et l'entretien écologique du parc des Rapides.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0039 (1248891001) - 6 février 2024** : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique

du parc des Rapides et accorder une contribution de 239 307 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

**CA23 20 0190 (1238891007) - 17 mai 2023** : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 228 347 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

**CA22 20 0107 (1217551025) - 4 avril 2022** : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 221 696 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

**CA21 20 0093 (1217551002) - 6 avril 2021** : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 213 800 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

## DESCRIPTION

Une somme de 246 486 \$ sera versée à Héritage Laurentien selon les modalités de l'entente. Héritage Laurentien effectue, de part sa mission, la gestion et l'entretien écologique du parc des Rapides, des jetées est et ouest, de la surveillance (sensibilisation et patrouille) et d'une veille écologique. Il doit produire les rapports exigés dans ladite convention, selon les spécifications des annexes 2 et 3.

## JUSTIFICATION

Héritage Laurentien a mené des campagnes de sensibilisation auprès du public ces dernières années et a soumis de nombreuses demandes de financement à diverses instances. Grâce à ces efforts, plusieurs aménagements ont été réalisés, permettant aux usagers de profiter d'un parc riche en biodiversité. Le personnel d'Héritage Laurentien présent dans le parc encourage également les visiteurs à adopter des comportements écoresponsables.

Cet organisme dispose d'une expertise dans le domaine de l'environnement. Il apparaissait donc tout désigné comme partenaire de l'arrondissement. Le mandat d'Héritage Laurentien au parc des Rapides s'aligne avec trois (3) des orientations de la Planification stratégique de l'Arrondissement 2023-2030 :

### **L'axe 2: Un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère :**

Valoriser les espaces verts, les parcs et les plans d'eau;

*LaSalle met en valeur son réseau de parcs, ses espaces verts, ses plans d'eau et ses kilomètres de rives. Sa population y trouve un cadre accueillant et des lieux propices à la vie active, à l'exploration et à la contemplation.*

### **L'axe 3: Une communauté solidaire, équitable et inclusive :**

Favoriser la sécurité et le bien-être de la population;

*LaSalle prend des mesures, pose des actions et met en place des conditions qui favorisent la sécurité de sa population au quotidien, afin qu'elle profite pleinement de l'espace public.*

### **L'axe 5: Une transition écologique pour un avenir vert et résilient :**

Sensibiliser, encourager et soutenir les initiatives vertes et durables;

*LaSalle poursuit activement ses efforts de sensibilisation auprès de la population et des entreprises en matière d'environnement, de transition écologique et de lutte à l'urgence climatique. L'arrondissement soutient les initiatives et accompagne la population et les partenaires du milieu .*

L'organisme Héritage Laurentien est reconnu comme organisme "Associé" par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette activité est financée à même le budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Planification et gestion des parcs et des espaces verts

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et de ses engagements en changements climatiques, soit le *# 2 Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts de la présence de Héritage Laurentien sur le terrain sont nombreux. Entre autres, la présence permet d'établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité, de sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité afin de l'inciter à agir pour sa préservation et de renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement soutient les efforts de diffusion des activités du parc des Rapides par Héritage Laurentien. Le parc, faisant partie du réseau des Grands parcs de Montréal, profite de la promotion faite par la Ville et son réseau.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la Loi sur les cités et villes, article # 573.3 paragraphe 2.1, les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : 2.1° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise  
POITRAS-TOUCHETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 février 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-28

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - culture, sports,  
developpement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs  
et du développement social Culture



**Dossier # : 1245480009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un montant de 2 000 \$ à l'organisme Centre communautaire LaSalle pour son projet visant à tenir des activités de danse sociale et en ligne pour ses membres.

D'accorder un montant de 2 000 \$, taxes incluses si applicables, au Centre communautaire LaSalle pour son projet visant à tenir des activités de danse sociale et en ligne pour ses membres.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 12:51

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245480009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un montant de 2 000 \$ à l'organisme Centre communautaire LaSalle pour son projet visant à tenir des activités de danse sociale et en ligne pour ses membres.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre Communautaire LaSalle est un organisme reconnu par l'arrondissement en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique. L'organisme a offert dans le passé des activités récréatives à ses membres qui sont principalement des personnes âgées. Dans le cadre de ce projet, le centre souhaite relancer ses activités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA22 20 0234 D'accorder un montant de 2 000 \$ au Centre communautaire LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle;

**DESCRIPTION**

Le Centre Communautaire LaSalle a déposé une demande de contribution financière à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de 2000 \$. Leur projet vise à initier des activités de danse dans la grande salle de leur bâtiment: danse en ligne et danse sociale. L'embauche d'une professeure pour réaliser les activités est prévue et refaire le plancher de la grande salle d'activités pour permettre les activités de danse.

**JUSTIFICATION**

L'organisme offre des activités à la demande de ses membres dont la majorité est constituée de personnes âgées et cela s'aligne avec la mission de l'arrondissement et notamment de la Division en Développement social. L'organisme est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive, plus spécifiquement l'article 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution de 2000 \$ est effectuée dans le cadre de la Politique de reconnaissance

et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2.

## **MONTRÉAL 2030**

S.O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Souleymane GUEYE

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ

Le : 2025-01-14

Agent de développement communautaire

chef(fe) de division - culture, sports,  
développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
loisirs et dév. social



D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 13:16

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1245480006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 4 000 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association Messinese de Montréal inc.pour l'organisation d'un concert de musique italienne ouvert à toute la communauté laSalloise et accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses si applicables, pour le programme souvenir de l'événement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois, l'arrondissement souhaite accorder des subventions à des organismes ou associations reconnus pour la réalisation d'événements qui contribuent au rayonnement de l'arrondissement de LaSalle. Les élus vont également accorder une contribution financière de 500\$ pour le programme souvenir de l'événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0076 (1248420003) - 4 mars 2024** : D'accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses si applicable, à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Francesca Mazzuccato, venue d'Italie, le 23 mars 2024 au Théâtre Desjardins; et D'accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicable, pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

**CA22 20 0306 (1208419019) - 6 septembre 2022** : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Atmosfera Blu, venue d'Italie, le 15 octobre 2022 au Théâtre Desjardins. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

**CA20 20 0460 (1208419019) - 7 décembre 2020** : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal Inc. en soutien à la réalisation d'un concert virtuel qui aura lieu en décembre 2020.

**CA19 20 0455 (1198419007) - 7 octobre 2019** : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Luca Sbardella e Amici, venue d'Italie, le 27 octobre 2019 au Théâtre Desjardins. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre des activités proposées par l'Association Messinese de Montréal inc. cette dernière organise un concert gratuit ouvert à toute la population laSalloise avec la venue d'un orchestre italien Francesca Mazzucato le 25 mars 2025. La contribution de 4000\$ est issue du programme de soutien financier aux événements laSallois. De plus, une contribution financière de 500 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement est accordée par les élus de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Cet événement culturel est ouvert à toute la population laSalloise et se veut rassembleur en accueillant toutes les communautés culturelles. Il contribue sans équivoque au rayonnement de l'arrondissement et de sa riche programmation culturelle

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Contribution de 4 000 \$ de la part de l'arrondissement dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois. La contribution financière dans le programme souvenir de l'événement pour un montant de 500\$ provient du fonds discrétionnaire des élus de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

S.O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE  
Agent de développement communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-14

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - culture, sports,  
développement social

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1258891003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 250 \$, à Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2025.

D'accorder une contribution financière de 250 \$, à l'organisme Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin 2025.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le message du conseil doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-02 16:11

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1258891003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 250 \$, à Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de l'organisme, Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la participation de l'arrondissement au bottin annuel qui est remis à tous les membres de cet organisme. Cet organisme de service soutient et vient en aide principalement aux organismes jeunesse de l'arrondissement de LaSalle et des populations vulnérables de la communauté laSalloise. Il regroupe plus de 70 membres qui participent aux différentes activités, aux événements et aux levées de fonds.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution : CA24 20 0073 (1248891003) adoptée le 6 mars 2024 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2024.

**Résolution : CA22 20 0392 (1228891002) adoptée le 7 novembre 2022 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2022-2023.

**Résolution : CA19 20 0385 (1197551031) adoptée le 3 septembre 2019 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2019-2020.

**Résolution : CA18 20 0389 (1187551012) adoptée le 4 septembre 2018 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2018-2019.

**DESCRIPTION**

Le conseil souhaite accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses si applicable, à Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2024. Le message du conseil doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**JUSTIFICATION**

Le Club Richelieu LaSalle inc. est un organisme reconnu dans la catégorie partenaire en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 250 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Publicité d'une pleine page dans le bottin 2025 de Le Club Richelieu LaSalle inc. de l'arrondissement de LaSalle. Le message du Conseil doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle. À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.  
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-27

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - culture, sports,  
developpement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs  
et du développement social Culture



**Dossier # : 1258891002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) ayant permis l'embauche de 2 étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de LaSalle, durant la saison estivale 2024.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente d'un montant de 4 000 \$ au *Regroupement des éco-quartiers* (REQ) qui a permis l'embauche de deux étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale «*La Patrouille verte* » dans l'arrondissement de LaSalle durant l'été 2024.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:48

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1258891002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) ayant permis l'embauche de 2 étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de LaSalle, durant la saison estivale 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) est un organisme à but non lucratif représentant un réseau d'acteurs fortement enracinés dans la collectivité et dont l'approche est centrée sur l'éducation relative à l'environnement, la sensibilisation, l'information et la participation active des citoyens. L'arrondissement a convenu de participer au projet de la patrouille de sensibilisation environnementale «La Patrouille verte» 2024. Depuis février 2012, le *Regroupement des éco-quartiers* est responsable de la gestion de la «*La Patrouille verte*», auparavant assurée par le conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure

**DESCRIPTION**

*La Patrouille verte* a pour mandat de sensibiliser les citoyens de la Ville de Montréal sur des gestes simples et concrets à poser dans les domaines de la gestion des matières résiduelles, de l'éco-civisme, du verdissement, de la gestion optimale de l'eau et de la sensibilisation à l'importance de la forêt urbaine.

Pendant l'été 2024, les agent.e.s de sensibilisation environnementale ont réparti leur temps de travail de la façon suivante selon les mandats locaux tel que convenu avec l'Arrondissement et en collaboration avec l'organisme porteur, Héritage Laurentien (programme éco-quartier LaSalle).

**L'embellissement et le verdissement:**

- Activités de plantation;
- Journée verte;
- Corvées de nettoyage citoyennes;

### **Gestion des matières résiduelles :**

- Assurer la sensibilisation des citoyens dans les secteurs résidentiels;
- Offrir des séances d'information sur la collecte des résidus alimentaires pour différentes clientèles particulières;

### **La vie de quartier L'éducation à l'environnement :**

- Assurer la saine gestion des matières résiduelles et la promotion de l'environnement lors d'événements municipaux;
- Participer aux événements sportifs, culturels et communautaires, afin de favoriser l'écoresponsabilité et accompagner les partenaires;

### **L'éducation et la sensibilisation :**

- Présenter des ateliers d'éducation relatifs à l'environnement dans les écoles et les camps de jour;
- Effectuer du porte-à-porte afin de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux (résidus alimentaires et recyclage);
- Participer et Organiser des ateliers portant sur un mode de vie écoresponsable.

### **JUSTIFICATION**

En participant au projet, l'Arrondissement bénéficie des actions menées par des étudiants pour sensibiliser la population à quelques grands enjeux environnementaux qui caractérisent notre vie urbaine.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une contribution non récurrente de 4 000 \$ au REQ, est demandée à l'arrondissement de LaSalle qui a permis l'embauche de deux étudiants.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Approuver la demande pour la Patrouille verte 2024 a permis de poursuivre les efforts de sensibilisation de la population à l'environnement. Les impacts de la Patrouille verte sont positifs. Plus de 12 000 portes ont été visitées par les patrouilleurs à l'été 2024.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 30 janvier 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-28

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - culture, sports,  
developpement social

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs  
et du développement social Culture



**Dossier # : 1255480001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 6 000 \$ aux organismes Bienvenue à l'immigrant, le Centre multiculturel de ressources de LaSalle et le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2025; souligner la contribution et l'engagement de Robert Gibbs, président des Leaders Basketball dans la communauté laSalloise et finalement souligner la contribution des communautés noires dans l'arrondissement.

D'accorder un soutien financier de 6 000 \$ aux organismes Bienvenue à l'immigrant, le Centre multiculturel de ressources de LaSalle et le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

De souligner la contribution et l'engagement de Robert Gibbs, président des Leaders Basketball dans la communauté lasalloise et finalement de souligner la contribution des communautés noires dans l'arrondissement.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:47

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255480001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 6 000 \$ aux organismes Bienvenue à l'immigrant, le Centre multiculturel de ressources de LaSalle et le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2025; souligner la contribution et l'engagement de Robert Gibbs, président des Leaders Basketball dans la communauté laSalloise et finalement souligner la contribution des communautés noires dans l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2017, l'arrondissement de LaSalle mobilise les organismes laSallois afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs. Une programmation d'activités offerte par l'arrondissement et ses partenaires est diffusée auprès de la population laSalloise chaque année. L'arrondissement souhaite soutenir financièrement les activités offertes par les organismes ayant déposé une demande de soutien financier à la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. La programmation propose trois événements phares qui mettent en lumière le travail de collaboration de différents partenaires du territoire de LaSalle et la contribution de la communauté noire à l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada. C'est également l'occasion de souligner un membre influent dans l'arrondissement, Robert Gibbs, à travers son engagement et son leadership dans la communauté laSalloise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0036 (1248420001) D'accorder des contributions financières totalisant 5 750 \$ taxes incluses aux trois organismes suivants pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2024

**CA23 20 0040 (1238157001) - 6 février 2023 :** D'accorder des contributions financières totalisant 4 800 \$ à sept organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2023.

**CA22 20 0071 (1229309006) - 7 mars 2022 :** D'accorder des contributions financières de 400 \$ à Bienvenue à l'immigrant, 400 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle et 400 \$ au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2022.

**CA20 20 0091 (1208419007) - 2 mars 2020 :** D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'une activité

dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 22 février 2020.

**CA20 20 0015 (1198419012) - 13 janvier 2020** : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2020.

## DESCRIPTION

Le Mois de l'histoire des Noirs sera célébré ce mois de février 2025 avec une série d'activités menées à travers des collaborations entre des organismes soutenus par l'arrondissement. Il y aura un lancement du mois le 3 février 2025 à l'Octogone et cela donnera le départ aux autres événements prévus. À la fin du mois, monsieur Robert Gibbs qui est une figure importante et engagée au niveau de la communauté sera honoré par la Mairesse et ce sera également l'occasion de souligner la contribution de la communauté noire. Ci-dessous, voici les 3 événements phares qui se dérouleront:

**Projet 1** : Le Centre multiculturel de ressources de LaSalle, en collaboration avec l'association Cornucopia et l'association canadienne nigériane de Montréal.

Soirée multidisciplinaire de reconnaissance des réalisations de membres de la communauté noire nommés par les trois organisations. Il y aura des prestations artistiques ainsi que des discours de personnalités et un moment de socialisation avec la population présente. La soirée se tient le dimanche 23 février 2025.

Budget : 2 000 \$

**Projet 2** : Bienvenue à l'immigrant en collaboration avec le Centre d'accompagnement KEDA.

Le colloque de la diversité jeunesse est un événement réalisé par les jeunes et pour les jeunes issues de la diversité, dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs. Une occasion de créer un environnement inclusif qui permet aux jeunes de divers horizons de se découvrir et de partager des réflexions autour de la valorisation de l'humain au-delà des différences raciales, de partager les valeurs d'inclusion, de tolérance, de solidarité et de vivre ensemble. Le colloque se tient le vendredi 28 février 2025.

Budget : 2 000 \$

**Projet 3** : Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal, en collaboration avec L'Organisation Sociale Caraïbe de Montréal et D&D 50+

Événement de mise en valeur de la communauté noire à travers un vernissage, des prestations de musique, danse et slam. Il se déroule le mercredi 26 février 2025.

Budget : 2000 \$

## JUSTIFICATION

Le Mois de l'histoire des Noirs est souligné annuellement durant le mois de février au Québec. Souligner les événements métropolitains comme le Mois de l'histoire des Noirs est l'une des actions du plan d'action inclusion et diversité culturelle 2022-2024 de l'arrondissement de

LaSalle. L'arrondissement reconnaît la contribution des organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière totale de 6000 \$ provient du budget contribution à d'autres organismes de la Direction culture, sports, loisirs et développement social - plan diversité culturelle.

Clé budgétaire:

301705 - LAS - Direction CSLDS 07189 - Autres - Activités récréatives 61900 - Contribution à d'autres organismes 016491 - Autres organismes 000000 - Général 015083 - Plan d'action diversité culturelle

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces événements contribuent à créer des lieux d'échanges, de rencontre et à faire connaître le Mois de l'histoire des Noirs aux autres communautés culturelles de l'arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En collaboration avec la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs, une programmation regroupant les activités organisées par les partenaires et celles organisées par l'arrondissement sera élaborée et diffusée auprès des partenaires et citoyens pour favoriser leur participation dans les divers événements organisés dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française. Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Souleymane GUEYE  
Agent de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-28

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - culture, sports,  
développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
loisirs et dév. social



**Dossier # : 1255404002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses si applicables, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter une conférences sur la photographie de Michel Bury.

D'accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses si applicables, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter une conférences sur la photographie de Michel Bury ; et D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 13:05

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255404002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses si applicables, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter une conférences sur la photographie de Michel Bury.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, le Club photo LaSalle réalise et présente des conférences et des expositions pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

Le Club photo LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 150 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir la présentation d'une conférences sur la photographie, par le conférenciers Michel Bury par le Club photo LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0441 (1245404014) - 4 novembre 2024 :** D'accorder une contribution financière de 372 \$, taxes incluses si applicables, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter deux conférences sur la photographie par Sue Ho-Vo et François Gagnon.

**CA24 20 0124 (1245404004) - 8 avril 2024 :** D'accorder une contribution financière de 60 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence : *Photographie sous-marine* de Marie-France Taillon.

**CA23 20 0450 (1234629019) - 12 décembre 2023 :** D'accorder une contribution financière de 150 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence « *Le paysage de la photographie* » dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

**CA23 20 0112 (1237769002) - 3 avril 2023 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence « *Le paysage de la photographie* » dans le cadre du programme de Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

**CA17 20 0614 (1175986010) - 23 novembre 2017:** Accorder une contribution financière

de 150 \$ au Club photo LaSalle pour la présentation d'une conférence à la mairie d'arrondissement dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences.

## **DESCRIPTION**

Le Club photo LaSalle présente la conférence suivante, de 19 h à 21 h, au local 408 de la mairie d'arrondissement de LaSalle. Ces activités sont ouvertes aux membres et au grand public.

Le mercredi 26 mars 2025

Sujet de la conférence: Comment composer ses photos de paysages

Le Club photo LaSalle reçoit Monsieur Michel Bury, autodidacte fasciné par les merveilles de la nature, photographe professionnel récipiendaire de plusieurs prix au Canada et à l'international.

## **JUSTIFICATION**

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts dont le programme 6 - soutenir la présentation d'une conférence. Le projet de l'organisme est admissible au programme Soutien à la présentation d'une conférence et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet. Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 150 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir la présentation d'une conférence du Club photo LaSalle. Le coût total est de 250 \$.

Le Club photo LaSalle est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 150 \$, toutes taxes incluses si applicable, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

# 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU  
agent(e) de developpement culturel

#### ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2025-01-30

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1259309001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 144 237 \$ à trois organismes pour l'année 2025 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les trois projets de convention à cet effet.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 144 237 \$ à trois organismes pour l'année 2025 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les trois projets de convention à cet effet :

Organisme	Projet	Soutien recommandé pour 2025
Centre multiculturel de ressources de LaSalle	C-DREAM Leadership Program and youth podcast Making Change Requires Everyone	40 000,00 \$
Maison des familles de LaSalle	Contact humain	80 000,00 \$
Table de développement social de LaSalle	Renforcement des compétences des organismes jeunesse en matière de sécurité urbaine	24 237,00 \$

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement à signer les conventions prévues à cet effet.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 08:28

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259309001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 144 237 \$ à trois organismes pour l'année 2025 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les trois projets de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer:

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité

vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité;

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24200012 (1234629026) - 15 janvier 2024** : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 642 878 \$ à huit organismes pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les 13 projets de convention à cet effet.

**CA23200071 (1234629002) - 6 mars 2023** : D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 289 724 \$ à six organismes, en provenance du budget 2023 du Programme Prévention Montréal volet 1 et 2 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

**CE22 2148 du 21 décembre 2022** : Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

### **DESCRIPTION**

Le budget total du programme Prévention Montréal octroyé à l'arrondissement de LaSalle pour les années 2023 à 2025 est de 1 076 839 \$, soit 347 391 \$ en 2023 et 364 724 \$ en 2024 et 2025.

Un solde de 57 667 \$ en 2023 et un solde de 86 570 \$ en 2024 n'ont pas été octroyés aux organismes, représentant un surplus total de 144 237 \$ à distribuer avant la fin du programme.

À la suite d'une analyse des besoins non répondus et des services manquants, nous recommandons l'acceptation des trois projets suivants comme ils sont présentés ici-bas.

#### **Centre multiculturel de ressources de LaSalle**

Titre du projet : C-DREAM Leadership Program and youth podcast Making Change Requires Everyone  
No. 13099

Montant : 40 000 \$

Description : projet qui offre l'opportunité à des jeunes marginalisés de faire entendre leur voix et de développer ou renforcer leur esprit critique. Le projet comporte deux volets : 1) Programme de leadership pour les enfants de 7 à 12 ans, et 2) Réalisation d'un podcast pour les jeunes de 13 à 30 ans.

#### **Maison des familles de LaSalle**

Titre du projet : Contact humain

No. 13098

Montant : 80 000 \$

Description : projet d'intervention de proximité qui vise à rejoindre les familles avec jeunes enfants vulnérables et isolées directement dans leurs milieux de vie afin de contribuer à leur épanouissement et à leur offrir un cadre de vie de qualité et sécuritaire.

#### **Table de développement social de LaSalle**

Titre du projet : Renforcement des compétences des organismes jeunesse en matière de sécurité urbaine

No. 13100

Montant : 24 237 \$

Description : programmation de quatre activités collectives de formation et outillage offerte aux organismes de LaSalle sur des enjeux en sécurité urbaine.

### **JUSTIFICATION**

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, le programme Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 144 237 \$, est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement à la suite du virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé par la résolution CE22 2148.

Le budget octroyé proviendra des surplus des années 2023 et 2024.

La clé comptable est la suivante :

2412.0012000.301709.05803.61900.016491.0000.000000.004672.052133.00000.00000

<b>AXE 2</b>					
<b>Organisme</b>	<b>Projet recommandé</b>	<b>Subvention</b>	<b>2025</b>		<b>Total 2025</b>
			<b>Versement 1</b>	<b>Versement 2</b>	
Centre multiculturel de ressources de LaSalle	C-DREAM Leadership Program and youth podcast Making Change Requires Everyone	40 000,00 \$	28 000,00 \$	12 000,00 \$	40 000,00 \$
Maison des familles de LaSalle	Contact humain	80 000,00 \$	56 000,00 \$	24 000,00 \$	80 000,00 \$
Table de développement	Renforcement des compétences des	24 237,00 \$	16 966,00 \$	7 271,00 \$	24 237,00 \$

social de LaSalle	organismes jeunesse en matière de sécurité urbaine				
	<b>Totaux</b>	<b>144 237,00</b>	<b>100</b>	<b>43 271,00</b>	<b>144</b>
		<b>\$</b>	<b>966,00 \$</b>	<b>\$</b>	<b>237,00</b>
					<b>\$</b>

## **MONTRÉAL 2030**

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19: « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de chacun des projets. Les organismes s'engagent à compléter sur la plateforme GSS leur rapport final à la date prévue à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Pier Alexandre LEMAIRE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Pier Alexandre LEMAIRE, 15 janvier 2025

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU  
Conseillère en développement communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ  
Cheffe de division Développement social et événements publics

Le : 2025-01-15

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1247151039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-07 13:21

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247151039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) est responsable de la gestion du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105).

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier artériel ont permis d'améliorer la condition des rues. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin de pallier la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradation avancée.

L'objet du présent dossier est d'offrir, au conseil municipal, que l'arrondissement prenne en charge la réalisation des travaux relatifs au programme de maintien des infrastructures pour la réfection mineure de trottoirs (RMT) à réaliser en 2025. La prochaine étape sera l'acceptation de l'offre de l'arrondissement par le conseil municipal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**GDD 1239796005 - CM24 0160 - 19 février 2024** - *Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024.*

**GDD 1237151044 - CA23 20 0459 – 12 décembre 2024** - *D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures*

routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024.

**GDD 1239796001- CM23 0295 - 8 mars 2023** - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023.

**CA23 20 0043 - 8 février 2023 (1237151002)** - D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2023.

**GDD 1225276001- CM22 0359 - 21 mars 2022** - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022

**GDD 1227151002 - CA22 200012 - 17 janvier 2022** - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2022.

## DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle souhaite réaliser des travaux de reconstruction de trottoir sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) et propose d'offrir au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) de prendre en charge ces travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. La liste des projets est présentée dans la demande soumise au SIRR.

Numéro de demande : RMT25\_LSA

## JUSTIFICATION

Étant donné le nombre élevé de requêtes relatives à l'état des trottoirs sur le réseau artériel et sur les collectrices, la prise en charge de ces travaux par l'arrondissement permettra de satisfaire aux priorités établies par l'arrondissement, soit de favoriser la mobilité et la sécurité des citoyennes et citoyens. Il permettra notamment de répondre efficacement aux demandes des citoyens en lien avec plusieurs problématiques de trottoir dangereux ainsi que d'assurer la circulation des usagers.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement à 100 % du projet est à la charge du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR).

L'enveloppe budgétaire allouée à l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation en 2025 est de 290 000 \$ net de ristourne.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit à la Priorité 19 : Offrir à

l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, étant donné qu'un des résultats attendus par la sécurisation des trottoirs et bordures est de permettre l'amélioration de la qualité de vie des résidents de ce secteur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'offre de service n'était pas acceptée, il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs, à savoir : l'amélioration des conditions des trottoirs du réseau artériel, entre autres, les sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Plans et devis : Janvier-Février 2025

Appel d'offres et octroi contrat : Mars-Avril 2025

Réalisation : Mai-Juin 2025

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Viorica ZAUER, LaSalle

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Luce DOYON, 7 janvier 2025

Patrick RICCI, 6 janvier 2025

Viorica ZAUER, 6 janvier 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
Cheffe de division, division Soutien technique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-06

François BUTEAU  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1258749001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents élagués par la bibliothèque L'Octogone et non-vendus de février 2025 à février 2026.

De remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents élagués par la bibliothèque L'Octogone et non-vendus de février 2025 à février 2026.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:32

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1258749001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents élagués par la bibliothèque L'Octogone et non-vendus de février 2025 à février 2026.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La bibliothèque L'Octogone souhaite maintenir en tout temps une collection de documents qui répondent aux besoins des citoyens. Il arrive que certains livres et documents doivent être retirés de la collection, soit parce qu'ils suscitent moins d'intérêt ou parce qu'une nouvelle version mise à jour est disponible. Dans un souci d'une approche inclusive et éco-responsable, la bibliothèque L'Octogone souhaite faire don des livres élagués, qui n'ont pas été vendus à la table de ventes, aux organismes à but non lucratif et à des institutions éducatives.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 200040 (1248749001) - 5 février 2024:** De remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone de février 2024 à février 2025.

**CA23 200041 (1238749001) - 6 février 2023:** De remettre aux organismes à but non lucratif et aux institutions et organismes éducatifs les documents élagués par la bibliothèque L'Octogone pour la période de février 2023 à février 2024.

**CA22 200073 (1227551006) - 7 mars 2022 :** Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone en 2022.

**DESCRIPTION**

La bibliothèque L'Octogone souhaite donner une deuxième vie aux documents qui ont été retirés de la collection en les donnant à des organismes à but non lucratif ainsi qu'à des institutions et organismes éducatifs, entre autres, au CHLSD de LaSalle et au programme d'ISP au CEA de LaSalle.

Ces livres seront offerts à ces derniers après qu'ils soient mis à la disposition des citoyen.ne.s via les ventes de livres à la bibliothèque.

**JUSTIFICATION**

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en permettant de redonner une utilité aux livres et documents plutôt que de simplement les éliminer.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie MEDZALABANLETH  
Cheffe de division - culture et bibliothèque

#### ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

Le : 2025-01-26



**Dossier # : 1257151001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Offrir, en vertu de l'article 85 de la charte de la ville de Montréal, métropole du Québec(RLRQ,chapitre,C-11.4), au conseil municipal pour que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire, remplacement des entrées de service en plomb jusqu'à la limite de propriété et le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, en vertu du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) sur la 6e Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle.

D'offrir, en vertu de l'article 85 de la charte de la ville de Montréal, métropole du Québec(RLRQ,chapitre,C-11.4), au conseil municipal pour que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire, remplacement des entrées de service en plomb jusqu'à la limite de propriété et le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, en vertu du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) sur la 6e Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-02 16:11

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1257151001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu de l'article 85 de la charte de la ville de Montréal, métropole du Québec(RLRQ,chapitre,C-11.4), au conseil municipal pour que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire, remplacement des entrées de service en plomb jusqu'à la limite de propriété et le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, en vertu du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) sur la 6e Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la gestion des actifs (DGA) poursuit, via son programme d'intervention dans les réseaux sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant une eau potable de qualité irréprochable, assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

La Direction de gestion des actifs (DGA) assure le financement des projets pour la portion des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc, des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, autant au niveau des services professionnels externes que de la réalisation des travaux et conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* afin que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues faisant partie du réseau administratif dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement de LaSalle.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2019-03-26 - CM19 0339 (1196354001)**

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de conduite d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

## **DESCRIPTION**

Puisque les interventions sur le réseau local administratif relèvent de la Direction de gestion des actifs (DGA), il est recommandé de prendre en charge, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la conception, la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant le remplacement de conduite d'aqueduc, le remplacement des entrées de service en plomb privés, le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, de la 6<sup>e</sup> Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain, dans l'arrondissement de LaSalle.

Les études liées à la caractérisation environnementale, géotechniques et les relevés topographiques ont débutés en mois de novembre 2024. Les mandats de conception des plans et devis débuteront en mars 2025.

Les travaux visant la reconstruction du réseau d'aqueduc, des branchements d'égout et de voirie seront répartis en deux phases sur deux (2) ans, soit années 2025 et 2026

Phase 1 : septembre 2025 - novembre 2025 – 30% des travaux.

Phase 2 : mai 2026 - août 2026 - 70% des travaux

Les interventions planifiées sur la 6<sup>e</sup> avenue entre les boulevards LaSalle et Champlain sont principalement :

- Le remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire;
- Le remplacement des entrées de service d'eau en plomb et le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc;
- Reconstruction de trottoirs, de fondation et de pavage;
- Aménagement et verdissement de l'intersection 6<sup>e</sup> Avenue et boulevard Champlain.

La planification de ces interventions est basée sur l'analyse des résultats obtenus dans le plan d'intervention de l'eau, voirie ainsi que sur une multitude de critères, tels que la sécurité des piétons, la configuration des intersections, le niveau de service et l'usage des rues. Les plans de soumissions seront validés par l'équipe de la Direction de la gestion des actifs (DGA) avant le lancement des appels d'offres selon les exigences de la Ville centre.

Les conditions et exigences de la Ville centre comprennent les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;

- L'arrondissement s'assurera d'obtenir l'approbation, par le Direction de la gestion des actifs (DGA), des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés, sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement, de manière à permettre la reddition de comptes exigée dans le cadre des programmes de subvention.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets possible, la Direction de la gestion des actifs (DGA) devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation du projet.

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepte l'offre émanant du conseil d'arrondissement de LaSalle visant la prise en charge par ce dernier la conception, le lancement des appels d'offres, l'octroi de contrat, la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, en plomb jusqu'à la limite de propriété et le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, en vertu du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) sur la 6e Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle.

## **JUSTIFICATION**

Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives. Aussi, l'arrondissement de LaSalle s'assure de diminuer ses interventions d'urgence sur son réseau pour travailler de façon planifiée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire, le remplacement des entrées de service en plomb, les branchements d'égouts endommagés ou effondrés du côté public situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc sont assumés à 100 % par la Direction de la gestion des actifs (DGA).

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb ou en acier galvanisé en contact ou ayant été en contact avec du plomb pour la partie privée ne sont pas subventionnables. Les coûts nets relatifs à ces travaux seront facturés aux propriétaires des bâtiments concernés, conformément au règlement 20-030.

## **MONTRÉAL 2030**

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette autorisation, l'arrondissement ne pourra octroyer de contrat touchant les infrastructures qui relèvent du Service de l'eau.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi contrat services professionnels : mars 2025
  - Appel d'offres pour travaux : juillet 2025
  - Octroi du contrat de construction : août 2025

Période de travaux :

**Phase 1** : Septembre à novembre 2025 et deuxième couche pavage en 2026

**Phase 2** : Mai à août 2026 et deuxième couche pavage en 2027

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nabila BEDJOU, Service de l'eau  
Christophe PART, Service de l'eau

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEDUC  
Cheffe de division, division Soutien technique

**ENDOSSÉ PAR**

François BUTEAU  
Directeur des travaux publics

Le : 2025-01-27



**Dossier # : 1259309002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une appropriation de surplus de 107 574 \$ correspondant au résiduel du budget 2024 du programme Prévention Montréal versé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les projets.

D'autoriser une appropriation de surplus de 107 574 \$ correspondant au résiduel du budget 2024 du programme Prévention Montréal versé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale et non dépensé en 2024, et utiliser les sommes reçues aux fins auxquelles elles sont prévues.

D'accorder ce budget conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-02 16:09

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259309002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une appropriation de surplus de 107 574 \$ correspondant au résiduel du budget 2024 du programme Prévention Montréal versé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les projets.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la programmation Prévention Montréal, l'arrondissement de LaSalle s'est vu octroyer une somme totale de 364 724 \$ pour l'année 2024 provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal. L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre de projets locaux favorables aux jeunes et à leurs familles. L'arrondissement a octroyé un montant de 257 150 \$, ce qui a engendré un surplus de 107 574 \$ dans l'enveloppe budgétaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0080 (1244629002) - 4 mars 2024 :** D'autoriser une appropriation de surplus de 57 667 \$ correspondant au résiduel du budget de Prévention Montréal 2023 obtenu du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et non dépensé en 2023 et utiliser les sommes reçues aux fins auxquelles elles sont prévues. D'accorder ce budget conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CE22 2148 :** D'approuver le « Cadre de référence » du programme Prévention Montréal 2023-2025 et d'approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements de la somme de 26 429 464 \$ du volet local dudit programme, conformément au tableau intitulé « Prévention Montréal 2023-2025 » au dossier décisionnel. D'autoriser un virement budgétaire de 19 453 043 \$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements respectifs, dans le cadre du programme Prévention Montréal 2023-2025, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**DESCRIPTION**

L'enveloppe de 364 724 \$ a été répartie de la façon suivante en 2024 :

- 97 940 \$ pour des projets d'organismes dans l'axe 1;
- 159 210 \$ pour des projets d'organismes dans l'axe 2.

La somme totale remise aux organismes est de 257 150 \$, ce qui a occasionné un surplus de 107 574 \$ à la fin de l'année 2024.

## JUSTIFICATION

Considérant que l'enveloppe totale octroyée par la ville centre pour l'édition de Prévention Montréal 2024 n'a pu être dépensée en totalité au cours de la même année, et que le solde disponible se retrouve dans les surplus de l'arrondissement, il est demandé que la somme de 107 574 \$ des surplus soit affectée pour permettre des déboursés en 2025 dans le cadre de l'axe 2 du programme Prévention Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme récupérée des surplus sera versée à des projets d'organismes en 2025.

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Cheffe de division

Le : 2025-01-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1245480008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un montant de 15 600 \$, taxes incluses, pour la gestion déléguée et l'entretien de chalets des parcs Ouelette, Hébert et Jeanotte aux organismes suivants: Club de l'âge d'or Margherite d'Oro, Club d'âge d'or Falchi de LaSalle, Club d'âge d'or St-Telesphore et Club d'âge d'or Ste-Catherine Labourée pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 et approuver les conventions prévues à cet effet.

D'accorder un montant de 15 600 \$, taxes incluses, pour la gestion déléguée et l'entretien de chalets des parcs Ouelette, Hébert et Jeanotte aux organismes pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le montant est réparti de la façon suivante :

- Club de l'âge d'or Margherite d'oro 3300 \$
- Club d'âge d'or Falchi de LaSalle 3300 \$
- Club d'âge d'or St-Telesphore 3000 \$
- Club d'âge d'or Ste-Catherine Labourée 6000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-04 08:03

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1245480008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un montant de 15 600 \$, taxes incluses, pour la gestion déléguée et l'entretien de chalets des parcs Ouelette, Hébert et Jeanotte aux organismes suivants: Club de l'âge d'or Margherite d'Oro, Club d'âge d'or Falchi de LaSalle, Club d'âge d'or St-Telesphore et Club d'âge d'or Ste-Catherine Labourée pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 et approuver les conventions prévues à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle a une entente de gestion déléguée avec certains Club d'âge d'or qui sont des organismes reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle:

- Le club d'âge d'or Falchi de LaSalle pour la surveillance et l'entretien du chalet et des plateaux sportifs du parc Ouellette situés au 8181, rue Robert, à LaSalle (ces installations sont également partagées avec le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro qui les utilise afin d'offrir différents services à ses membres);
- Le club d'âge d'or St-Telesphore pour la gestion et l'entretien du chalet et des plateaux sportifs situés au 8827, rue Beyries;
- Le club d'âge d'or Ste-Catherine Labourée pour la gestion du chalet et des plateaux sportifs situés au 500 rue Laplante.

Par conséquent, ces conventions visent à définir les termes de ces ententes entre les différents organismes et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 23200208 : D'autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Telesphore pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

CA 23200106 : D'autoriser la signature de la convention de services avec le Club âge d'or Ste-Catherine-Labourée pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 500, rue Laplante et des plateaux sportifs situés au parc Jeannotte pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

CA 22200190 : D'autoriser la signature de la convention de services avec le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour la gestion du chalet situé au 8181, rue Robert et des plateaux sportifs situés au parc Ouellette pour la période du 6 juin 2022 au 31 décembre 2024.

## DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite renouveler des conventions accordant la gestion déléguée de chalets aux organismes suivants: le club de l'âge d'or Margherite d'oro et le club d'âge d'or Falchi de LaSalle (chalet du parc Ouellette situés au 8181, rue Robert), le club d'âge d'or St-Telesphore (chalet de parc situé au 8827, rue Beyries) et le club d'âge d'or Ste-Catherine Labourée (chalet de parc situé au 500 rue Laplante) pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027. Ces ententes totalisent un montant de 15600 \$, taxes incluses, sur la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027. Les contributions financières versées dans le cadre des ententes de gestion permettent cette offre de services et couvrent également le gardiennage, l'entretien ménager ainsi que la sécurité du bâtiment.

## JUSTIFICATION

Les nouvelles conventions de services permettront aux quatre Club d'âge d'or de continuer à offrir des services variés dont une programmation d'activités riche aux personnes âgées de LaSalle.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les ententes financières entre l'arrondissement et les différents clubs d'âge d'or portent sur la gestion et l'entretien des chalets de parcs et se déclinent ainsi:

Club de l'âge d'or Margherite d'oro	1100 \$ par année (x 3 ans)= 3300 \$
Club d'âge d'or Falchi de LaSalle	1100 \$ par année (x 3 ans)= 3300 \$
Club d'âge d'or St-Telesphore	1000 \$ par année (x 3 ans)= 3000 \$
Club d'âge d'or Ste-Catherine Labourée	2000 \$ par année (x 3 ans)= 6000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>15 600 \$ taxes incluses</b>

## MONTRÉAL 2030

S.O

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment

remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite des vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE  
Agent de développement communautaire

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-23

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - culture, sports,  
développement social

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
loisirs et dév. social



**Dossier # : 1255247001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture\_du développement social et événements

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser la Fondation Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis à tenir la marche annuelle pour les soins palliatifs le 4 mai 2025 entre 9h et 12h30 et autoriser l'utilisation deux barbecues dans le parc Lacharité.

D'autoriser la Fondation Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la marche annuelle pour les soins palliatifs le 4 mai 2025 entre 9h et 12h30 et autoriser la Fondation Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis à utiliser deux barbecues dans le parc Lacharité.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 12:59

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1255247001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Fondation Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis à tenir la marche annuelle pour les soins palliatifs le 4 mai 2025 entre 9h et 12h30 et autoriser l'utilisation deux barbecues dans le parc Lacharité.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fondation Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis est un organisme à but non lucratif et de bienfaisance ayant pour mission de doter le territoire du grand Sud-Ouest montréalais d'une maison pouvant accueillir les personnes en fin de vie et a pour mission d'offrir gratuitement des services et des soins palliatifs.

Dans le cadre de la Semaine Nationale des soins palliatifs se déroulant, cette année, du 4 au 11 mai, la Maison organise une marche populaire et annuelle de 5 km le dimanche 4 mai entre 9h et 12h30.

La Fondation Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis demande le soutien logistique de l'arrondissement et l'autorisation d'utiliser 2 BBQ pour faire la cuisson de hot dogs qu'elle offrira à ses participants en échange de dons volontaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0044 (1248891002) - 5 février 2024 :** D'autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la Marche pour les soins palliatifs le dimanche 5 mai 2024 et autoriser la présence de deux camions de cuisine de rue sur le terrain du parc Lacharité.

**CA23 20 0117 (1237817006) - 3 avril 2023 :** D'autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la Marche pour les soins palliatifs le 7 mai 2023 et de permettre la présence d'un camion de rue pour la vente de crème glacée.

**DESCRIPTION**

Le site de départ et d'arrivée de la marche se situe sur l'espace vert du parc Lacharité à l'intersection du boulevard LaSalle et de la rue Latour.

Le parcours fait 5 km et se tient sur les pistes cyclables et les trottoirs. Pendant environ 1h, les participants emprunteront, sans obstruer les voies publiques, le trottoir du boulevard LaSalle entre la rue Raymond et la piste cyclable de l'Aqueduc (près de la 68e Avenue), la piste cyclable de l'Aqueduc longeant le parc de l'Aqueduc et le boulevard Champlain; et la rue Raymond entre le boulevard Champlain et le boulevard LaSalle. Entre 200 et 300 marcheurs sont attendus le 4 mai entre 9h et 12h30.

En cas de pluie, l'activité est maintenue.

L'organisme offrira à ses participants des hot dogs, des muffins, des biscuits, de l'eau, du jus de fruits et du café en échange de dons volontaire. Deux BBQ seront utilisés pour la cuisson des hot dogs.

6 kiosques d'animation de type chapiteaux 10' x 10' seront installés sur le terrain de l'espace vert du parc Lacharité pour l'accueil et le divertissement des marcheurs.

Des bénévoles assureront la sécurité, notamment pour encadrer les traverses.

Les premiers soins seront assumés par des médecins ou infirmières qui seront présents sur les lieux.

La marche 2025 de la Fondation Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis est commanditée par les entreprises laSaloises suivantes :

IGA Beck

LaSalle Drive-In

Uniprix Jean-Archambault - Pharmacie affiliée

Mc Donald Champlain (LaSalle)

Les partenaires commanditaires de la Fondation seront visibles sur place lors de l'événement.

## **JUSTIFICATION**

Les activités de collectes de fonds comme la présente marche permettent d'assurer la pérennité des services de la Fondation Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme des services offerts sous forme de gratuité est estimée à 200 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le soutien logistique de l'arrondissement, l'événement ne pourra avoir lieu

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stefanny ROYER  
Agent de projets en événements spéciaux

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2025-01-27

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

**Dossier # : 1258891004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) et au programme « Pêche en herbe » de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche les samedis 7 juin 2025, 6 juin 2026 et 5 juin 2027.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) et au programme « Pêche en herbe » de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) pour les trois (3) prochaines années et ce, dans le cadre de la Fête de la pêche les samedis 7 juin 2025, 6 juin 2026 et 5 juin 2027;

De désigner Marie-Annick Lussier comme responsable du dépôt de la demande;

De permettre aux résidents de pêcher gratuitement et sans permis de pêche lors de la *Fête de la pêche* :

Les 6, 7 et 8 juin 2025;

Les 5, 6 et 7 juin 2026;

Les 4, 5 et 6 juin 2027.

D'attester que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée;

De permettre aux jeunes âgés de 6 à 17 ans de participer aux ateliers de « Pêche en herbe » offerts par la Fondation de la faune du Québec et animés par Héritage Laurentien les samedis 7 juin 2025, 6 juin 2026 et 5 juin 2027; et

D'offrir aux participants des ateliers de formation une canne à pêche, un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 17 ans et le guide "Moi je pêche avec Guliver" et ce pour chaque année du programme en cours.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 13:09

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1258891004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) et au programme « Pêche en herbe » de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche les samedis 7 juin 2025, 6 juin 2026 et 5 juin 2027.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créé en 1997, grâce à la mise en place du *Fonds de pêche* (financé par la vente de permis de pêche sportive), le programme *Pêche en herbe* vise à promouvoir la pêche durable auprès des jeunes âgés de 6 à 17 ans de la province de Québec, en partenariat avec Canadian Tire et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Les objectifs du programme « Pêche en herbe » de La Fondation de la faune du Québec sont de favoriser la relève de pêcheurs au Québec, d'accroître le nombre d'initiés dans toutes les régions du Québec, de donner aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent pratiquer la pêche sportive de manière autonome et de soutenir des organismes, comme Héritage Laurentien, offrant des activités d'initiation à la pêche sportive.

Cette année, La Fondation de la faune du Québec s'est vu octroyer la gestion du *Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche* (PERP). Ce dernier est désormais un volet du programme « Pêche en herbe » qui se réalisera sur une période de trois (3) ans. La Fête de la Pêche se tiendra les 6, 7 et 8 juin 2025, les 5,6 et 7 juin 2026 et les 4,5 et 6 juin 2027. Cette fête englobe un volet destiné à la relève soit, le programme « Pêche en herbe », offert aux 6 à 17 ans désireux de s'initier à la pêche sportive. Le programme « Pêche en herbe » est une présentation de la Fondation de la faune du Québec en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Grâce au soutien de la Fondation de la faune du Québec, les jeunes sont invités à participer aux ateliers de « Pêche en herbe » où ils apprendront la biologie des poissons, les rudiments de la pêche sportive, le respect de l'environnement et des notions de sécurité. Les ateliers de « Pêche en herbe » seront offerts les samedi 7 juin 2025, 6 juin 2026 et 5 juin 2027.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 20 0014 (1238891015) - 15 janvier 2024** : Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2024.

**CA23 20 0045 (1238891001) - 6 février 2023** : Demande d'assistance au Programme de

soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2023.

**CA22 20 0038 (1227551001) - 7 février 2022** : Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2022.

**CA19 20 0017 (1187551024) - 14 janvier 2019** : Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2019.

## DESCRIPTION

L'arrondissement participe à ce programme depuis plusieurs années, soit de 1998 à 2001 et de 2004 à 2020. Après une pause de deux années, à la suite du contexte pandémique lié à la COVID-19, les activités ont été reprises en juin 2022. La Fête de la pêche a toujours été très populaire auprès des LaSallois, comme elle offre la possibilité de pêcher sans permis de pêche lors de cet événement. Les citoyens sont également invités à participer à d'autres activités d'animation gratuites, entre autres destinées aux jeunes. Certains participants peuvent même provenir d'arrondissements avoisinants.

La Fondation de la faune du Québec a effectué une révision en profondeur de son programme de « Pêche en herbe » réalisé en collaboration avec Canadian Tire et son partenaire principal le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) par l'entremise d'une contribution spéciale provenant de la vente des permis de pêche sportive. Ce programme offre une aide financière aux organismes qui coordonnent des activités d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans résidant dans la province du Québec. Le programme, créé en 1997, a permis d'initier plus de 320 000 jeunes à la pêche sportive, dont 33 000 à la pêche blanche.

À LaSalle, c'est plus de 4 300 nouveaux adeptes qui ont été initiés à la pêche sportive et ont reçu un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans. Les objectifs du programme pour 2025 sont de favoriser la relève de pêcheurs au Québec et d'accroître le nombre d'initiés dans toutes les régions du Québec, de donner aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent pratiquer la pêche sportive de manière autonome et de soutenir un vaste réseau d'organisations offrant des activités d'initiation à la pêche sportive, passant de 6 à 17 ans. De plus, l'aide financière sera accordée sur la base du nombre de jeunes initiés et une formation interactive à la pêche sportive sera aussi disponible en ligne.

Les ateliers sont offerts par notre partenaire Héritage Laurentien. Au cours de cette journée, une canne à pêche ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 17 ans sont remis à chacun dans le but de les inciter à retourner pêcher. De plus, chaque jeune reçoit la brochure éducative « Moi je pêche avec Guliver! ».

Afin de réaliser cette activité, l'arrondissement doit ensemercer le petit bassin du parc des Rapides. L'ensemencement estival, vise à favoriser la prise de poissons lors d'une activité de pêche. En 2024, trois mille cinq cent (3 500) truites arc-en-ciel stériles ont été ensemencées dans le petit bassin, pour une valeur de 11 000 \$. L'ensemencement permet aux citoyens de pêcher gratuitement tout au long de la saison estivale et sans permis de pêche lors des journées de la Fête de la pêche.

En offrant cette activité, l'arrondissement atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée soit, la truite arc-en-ciel..

Cet événement permet donc de faire découvrir la pêche récréative à la population. Elle vise aussi à favoriser une relève pour cette activité sportive. Pour les adeptes aguerris de la

pêche, c'est l'occasion de transmettre leur savoir-faire tout en faisant découvrir leur lieu de pêche favori.

## JUSTIFICATION

La présence du petit bassin au parc des Rapides, le potentiel pédagogique d'Héritage Laurentien et la possibilité d'obtenir un soutien financier pour ensemer le bassin permettent à l'arrondissement d'offrir une activité unique d'initiation à la pêche sportive dédiée aux jeunes de 6 à 17 ans.

Actuellement, la truite arc-en-ciel stérile est utilisée pour l'ensemencement. Cependant, le Ministère se réserve le droit de la remplacer par l'omble de fontaine ou la truite brune, bien que ces deux espèces aient peu de chances de survivre en raison de la faible oxygénation et de la température de l'eau trop élevée.

Lors de cet événement, l'arrondissement bénéficie également du soutien de la Fondation de la faune du Québec qui fournit désormais une aide financière pour l'achat de matériel plutôt que le matériel lui-même. Le soutien financier est calculé sur le nombre de jeunes initiés (10 \$ / jeune initié) et d'un rabais de 50 % sur le prix régulier d'un ensemble de cannes à pêche à lancer léger, et de 25 % sur le prix régulier d'accessoires de pêche disponibles en magasin chez Canadian Tire LaSalle, partenaire local.

L'événement s'inscrit dans l'une des orientations de la Planification stratégique 2023-2030 de l'Arrondissement:

### **L'axe 2: Un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère :**

Valoriser les espaces verts, les parcs et les plans d'eau;

*LaSalle met en valeur son réseau de parcs, ses espaces verts, ses plans d'eau et ses kilomètres de rives. Sa population y trouve un cadre accueillant et des lieux propices à la vie active, à l'exploration et à la contemplation.*

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût d'achat des poissons est estimé à 11 000 \$, taxes incluses. L'arrondissement a reçu une aide financière de 7 340 \$ de la Fondation de la faune du Québec en 2024 dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau et de 870 \$ pour les 87 jeunes initiés.

## MONTRÉAL 2030

L'initiation offerte aux jeunes, entre autres à travers les outils pédagogiques disponibles, est un investissement pour la protection de la nature et l'avenir de la pêche sportive.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de la Fête de la pêche sont soutenues par la Division des communications de l'arrondissement

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 février 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-28

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - culture, sports,  
développement social

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs  
et du développement social

T : 514 367-2357



**Dossier # : 1255459008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Amusement Fun Show 2006 inc. à tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 26 avril au 12 mai 2025 et du 10 au 18 août 2025 inclusivement.

D'autoriser Amusement Fun Show 2006 inc. à tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 26 avril au 12 mai 2025 et du 10 au 18 août 2025 inclusivement.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 12:43

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255459008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Amusement Fun Show 2006 inc. à tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 26 avril au 12 mai 2025 et du 10 au 18 août 2025 inclusivement.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement a reçu une demande de Amusement Fun Show, le 31 janvier 2025, afin d'obtenir l'autorisation de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 26 avril au 12 mai 2025 et du 10 au 18 août 2025

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0314 (1245459028) - Autoriser Amusement Fun Show 2006 inc. à tenir une fête foraine au Carrefour Angrignon du 15 au 18 août 2024.

**DESCRIPTION**

L'arrivée et le montage des manèges se feront à compter du 26 avril 2025.  
Amusement Fun Show devra respecter les conditions suivantes :

## 1. Fournir avant la tenue de l'événement :

- la preuve qu'une police d'assurance responsabilité civile pour une couverture d'au moins 5 000 000 \$ sera en vigueur pendant toute la période de temps de l'événement;
- la liste des jeux mécaniques et leurs numéros d'immatriculation si disponible;
- la preuve que la compagnie "Amusement Fun Show 2006 Inc." détient une licence valide d'exploitant émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

2. Respecter toutes les dispositions prévues par le décret 649-91 et le règlement sur les jeux mécaniques.

3. Maintenir un espace à bureau pour les responsables de l'événement.

4. Maintenir un service de sécurité en tout temps.

5. Maintenir un service d'entretien adéquat pour garder propres les endroits où les déchets sont susceptibles de s'accumuler.

6. Maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques des équipements sanitaires.

7. Ne permettre aucune vente et aucune consommation de boisson alcoolisée.

8. Respecter tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur dans l'arrondissement.

9. Ne pas empiéter sur la rue et les trottoirs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Genevieve ROBITAILLE  
Adjointe de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2025-01-31



**Dossier # : 1253035001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er Janvier au 24 janvier 2025.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er Janvier au 24 janvier 2025.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-02 16:10

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1253035001****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division Ressources financières\_matérielles et informatiques

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er Janvier au 24 janvier 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 20 0020 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 novembre au 31 décembre 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2024.

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er au 24 janvier 2025, à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2025-01-28



**Dossier # : 1249692007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet de Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines» dans l'arrondissement de LaSalle

D'adopter le Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines» dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 12:56

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1249692007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet de Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines» dans l'arrondissement de LaSalle

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil de l'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 538 000 \$ pour les travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0376 - 1243035009 - Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 538 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement. Il s'agit de travaux de réfection d'aires de jeux de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de terrains sportifs, de piscine, de pataugeoires ou de jeux d'eau, d'équipements destinés à leur fonctionnement, de plantations d'arbres, d'éclairage de parcs et d'autres travaux incidents.

**JUSTIFICATION**

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux planifiés pour les parcs de l'arrondissement selon le PDI 2025-2034.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer s'établit comme suit :

--	--	--	--

Exercice financier	Programme 34210	Report PDI des années précédentes	Total
2025	1 000 000 \$	1 538 000 \$	2 538 000 \$
2026	1 000 000 \$		1 000 000 \$
<b>Total</b>	2 000 000 \$	1 538 000 \$	3 538 000 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt LAS-0169 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués permettront d'augmenter et améliorer les espaces verts dans l'arrondissement et améliorer l'accessibilité pour tous les citoyens de l'arrondissement et de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion - 10 février 2025

- Dépôt et présentation - 10 février 2025
- Adoption du règlement d'emprunt - 3 mars 2025
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Appels d'offres et octroi de contrats

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation net à sa politique de gestion de la dette.  
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LAMBERT  
chef(fe) de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-30

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1249692007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet de Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines» dans l'arrondissement de LaSalle

D'adopter le Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines» dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 12:56

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1249692007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet de Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines» dans l'arrondissement de LaSalle

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil de l'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 538 000 \$ pour les travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0376 - 1243035009 - Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 538 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement. Il s'agit de travaux de réfection d'aires de jeux de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de terrains sportifs, de piscine, de pataugeoires ou de jeux d'eau, d'équipements destinés à leur fonctionnement, de plantations d'arbres, d'éclairage de parcs et d'autres travaux incidents.

**JUSTIFICATION**

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux planifiés pour les parcs de l'arrondissement selon le PDI 2025-2034.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer s'établit comme suit :

--	--	--	--

Exercice financier	Programme 34210	Report PDI des années précédentes	Total
2025	1 000 000 \$	1 538 000 \$	2 538 000 \$
2026	1 000 000 \$		1 000 000 \$
<b>Total</b>	2 000 000 \$	1 538 000 \$	3 538 000 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt LAS-0169 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués permettront d'augmenter et améliorer les espaces verts dans l'arrondissement et améliorer l'accessibilité pour tous les citoyens de l'arrondissement et de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion - 10 février 2025

- Dépôt et présentation - 10 février 2025
- Adoption du règlement d'emprunt - 3 mars 2025
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Appels d'offres et octroi de contrats

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation net à sa politique de gestion de la dette.  
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LAMBERT  
chef(fe) de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-30

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1249692008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet du Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie » dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 12:56

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249692008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet du Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection routières sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisation (PDI) 2025-2034.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0376 - D'approuver le programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection routière, notamment les honoraires professionnels, le planage, la réhabilitation des chaussées, la reconstruction des trottoirs, la réfection de puisards, le revêtement des chaussées, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantations d'arbres ainsi que d'autres dépenses incidentes, sur le territoire de l'arrondissement. Des travaux de remplacement de béton, de lampadaires, de points d'alimentation et de toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement.

**JUSTIFICATION**

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de réfection routière et de réparations de trottoirs réalisés à l'interne sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer s'établit comme suit :

Exercice financier	Programme 55700	Report PDI des années précédentes	Total
2025	2 132 000 \$	2 021 000 \$	4 153 000 \$
2026	2 132 000 \$		2 132 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 264 000 \$</b>	<b>2 021 000 \$</b>	<b>6 285 000 \$</b>

## MONTRÉAL 2030

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt LAS-0170 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués favorisent la sécurité, le verdissement et la mobilité des citoyens de l'arrondissement.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion - 10 février 2025

- Dépôt et présentation - 10 février 2025
- Adoption du règlement d'emprunt - 3 mars 2025
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Appels d'offres et octroi de contrats

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à la gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LAMBERT  
chef(fe) de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-30

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1249692008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet du Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie » dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 12:56

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249692008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet du Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection routières sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisation (PDI) 2025-2034.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0376 - D'approuver le programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection routière, notamment les honoraires professionnels, le planage, la réhabilitation des chaussées, la reconstruction des trottoirs, la réfection de puisards, le revêtement des chaussées, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantations d'arbres ainsi que d'autres dépenses incidentes, sur le territoire de l'arrondissement. Des travaux de remplacement de béton, de lampadaires, de points d'alimentation et de toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement.

**JUSTIFICATION**

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de réfection routière et de réparations de trottoirs réalisés à l'interne sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer s'établit comme suit :

Exercice financier	Programme 55700	Report PDI des années précédentes	Total
2025	2 132 000 \$	2 021 000 \$	4 153 000 \$
2026	2 132 000 \$		2 132 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 264 000 \$</b>	<b>2 021 000 \$</b>	<b>6 285 000 \$</b>

## MONTRÉAL 2030

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt LAS-0170 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués favorisent la sécurité, le verdissement et la mobilité des citoyens de l'arrondissement.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion - 10 février 2025

- Dépôt et présentation - 10 février 2025
- Adoption du règlement d'emprunt - 3 mars 2025
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Appels d'offres et octroi de contrats

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à la gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LAMBERT  
chef(fe) de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-30

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1249692009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet de règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le Règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 12:53

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249692009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet de règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 537 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0376 - 1243035009 - Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 537 000 \$ pour financer la réalisation des travaux prévus au PDI 2025-2034. Les travaux pourront consister à la réfection majeure de différents bâtiments de l'arrondissement incluant des chalets de parcs, les arénas, le Moulin Fleming, L'Hôtel de Ville, le Centre sportif Dollard-St-Laurent, etc. tels que le remplacement de fenêtres et de portes, la toiture, les escaliers, les structures de bâtiments, les équipement de plomberie, la ventilation et le chauffage, le réfection des locaux, selon l'état et l'utilisation actuelle et future des bâtiments.

**JUSTIFICATION**

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de réfection dans les divers bâtiments de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer s'établit comme suit :

--	--	--	--

Exercice financier	Programme 56700	Report PDI des années précédentes	Total
2025	2 000 000 \$	1 537 000 \$	3 537 000 \$
2026	2 000 000 \$		2 000 000 \$
<b>Total</b>	4 000 000 \$	1 537 000 \$	5 537 000 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt LAS-0171 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués aux différents bâtiments permettent une meilleure accessibilité aux activités et au services offerts par l'arrondissement de LaSalle pour tous les citoyens de l'arrondissement et de Montréal

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis de motion - 10 février 2025

- Dépôt et présentation - 10 février 2025
- Adoption du règlement d'emprunt - 3 mars 2025
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Appels d'offres et octroi de contrats

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LAMBERT  
chef(fe) de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-30

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1249692009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet de règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le Règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 12:53

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249692009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt et présentation du projet de règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 537 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0376 - 1243035009 - Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 537 000 \$ pour financer la réalisation des travaux prévus au PDI 2025-2034. Les travaux pourront consister à la réfection majeure de différents bâtiments de l'arrondissement incluant des chalets de parcs, les arénas, le Moulin Fleming, L'Hôtel de Ville, le Centre sportif Dollard-St-Laurent, etc. tels que le remplacement de fenêtres et de portes, la toiture, les escaliers, les structures de bâtiments, les équipement de plomberie, la ventilation et le chauffage, le réfection des locaux, selon l'état et l'utilisation actuelle et future des bâtiments.

**JUSTIFICATION**

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de réfection dans les divers bâtiments de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer s'établit comme suit :

--	--	--	--

Exercice financier	Programme 56700	Report PDI des années précédentes	Total
2025	2 000 000 \$	1 537 000 \$	3 537 000 \$
2026	2 000 000 \$		2 000 000 \$
<b>Total</b>	4 000 000 \$	1 537 000 \$	5 537 000 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt LAS-0171 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués aux différents bâtiments permettent une meilleure accessibilité aux activités et au services offerts par l'arrondissement de LaSalle pour tous les citoyens de l'arrondissement et de Montréal

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis de motion - 10 février 2025

- Dépôt et présentation - 10 février 2025
- Adoption du règlement d'emprunt - 3 mars 2025
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Appels d'offres et octroi de contrats

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LAMBERT  
chef(fe) de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-30

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1255459005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

D'adopter le Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:31

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1255459005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Incontournables du paysage montréalais, les terrasses commerciales contribuent à l'attractivité des commerces et à l'ambiance des zones commerciales. Or, à la suite de l'analyse du contexte réglementaire local et métropolitain, l'arrondissement constate que sa réglementation en matière de terrasse commerciale sur le domaine privé est contraignante, particulièrement pour les commerces disposant de peu d'espace libre sur leur terrain. De plus, elle mériterait d'être clarifiée et gagnerait à être revue afin d'assurer la cohérence avec les normes prévues pour les cafés-terrasses sur le domaine public. L'arrondissement souhaite donc réviser l'encadrement des terrasses commerciales afin d'assurer un encadrement cohérent avec le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060, d'en faciliter l'implantation et de simplifier et clarifier les normes relatives à leur aménagement.

Le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public numéro LAS-0060 est modifié conjointement par le Règlement LAS-0060-04.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A

**DESCRIPTION**

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié à son texte afin de réviser les normes particulières aux terrasses commerciales en :

- Retirant la distance minimale de un (1) mètre entre une terrasse commerciale et toute de limite de terrain;
- Clarifiant les normes relatives à la présence de murs fermés et à l'obligation de délimiter une terrasse commerciale;
- Prohibant l'usage d'appareil sonore, la danse, les représentations théâtrales ou cinématographiques, les concerts, les spectacles ainsi que la cuisson et la préparation d'aliments ou de boissons sur une terrasse commerciale;
- Autorisant l'implantation d'une terrasse commerciale par établissement dans un espace de stationnement, malgré les normes relatives au nombre de cases de stationnement requis au Règlement de zonage numéro 2098;

- Encadrant l'implantation de terrasses commerciales dans un espace de stationnement par des normes relatives :
  - au nombre et aux types de cases pouvant être occupées;
  - à la superficie maximale de la terrasse;
  - à la conformité aux autres dispositions du Règlement de zonage numéro 2098.

## **JUSTIFICATION**

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.2 visant à « Stimuler le développement économique »;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite soutenir le dynamisme commercial local, notamment en facilitant l'aménagement de terrasses commerciales;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de se doter d'un cadre réglementaire normatif clair et plus simple de compréhension et d'application;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du premier projet de règlement 2098-LAS-210.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

## **MONTRÉAL 2030**

N.A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
2. Février 2025 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
3. Février 2025 : Tenue d'une assemblée de consultation publique
4. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil d'un second projet de règlement
5. Mars 2025 : Période d'approbation référendaire
6. 7 avril 2025 : Adoption par le conseil du règlement
7. Avril 2025 : Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence NAULT  
conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2025-01-29



**Dossier # : 1255459005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

D'adopter le Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:31

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1255459005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Incontournables du paysage montréalais, les terrasses commerciales contribuent à l'attractivité des commerces et à l'ambiance des zones commerciales. Or, à la suite de l'analyse du contexte réglementaire local et métropolitain, l'arrondissement constate que sa réglementation en matière de terrasse commerciale sur le domaine privé est contraignante, particulièrement pour les commerces disposant de peu d'espace libre sur leur terrain. De plus, elle mériterait d'être clarifiée et gagnerait à être revue afin d'assurer la cohérence avec les normes prévues pour les cafés-terrasses sur le domaine public. L'arrondissement souhaite donc réviser l'encadrement des terrasses commerciales afin d'assurer un encadrement cohérent avec le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060, d'en faciliter l'implantation et de simplifier et clarifier les normes relatives à leur aménagement.

Le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public numéro LAS-0060 est modifié conjointement par le Règlement LAS-0060-04.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A

**DESCRIPTION**

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié à son texte afin de réviser les normes particulières aux terrasses commerciales en :

- Retirant la distance minimale de un (1) mètre entre une terrasse commerciale et toute de limite de terrain;
- Clarifiant les normes relatives à la présence de murs fermés et à l'obligation de délimiter une terrasse commerciale;
- Prohibant l'usage d'appareil sonore, la danse, les représentations théâtrales ou cinématographiques, les concerts, les spectacles ainsi que la cuisson et la préparation d'aliments ou de boissons sur une terrasse commerciale;
- Autorisant l'implantation d'une terrasse commerciale par établissement dans un espace de stationnement, malgré les normes relatives au nombre de cases de stationnement requis au Règlement de zonage numéro 2098;

- Encadrant l'implantation de terrasses commerciales dans un espace de stationnement par des normes relatives :
  - au nombre et aux types de cases pouvant être occupées;
  - à la superficie maximale de la terrasse;
  - à la conformité aux autres dispositions du Règlement de zonage numéro 2098.

## **JUSTIFICATION**

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.2 visant à « Stimuler le développement économique »;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite soutenir le dynamisme commercial local, notamment en facilitant l'aménagement de terrasses commerciales;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de se doter d'un cadre réglementaire normatif clair et plus simple de compréhension et d'application;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du premier projet de règlement 2098-LAS-210.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

## **MONTRÉAL 2030**

N.A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
2. Février 2025 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
3. Février 2025 : Tenue d'une assemblée de consultation publique
4. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil d'un second projet de règlement
5. Mars 2025 : Période d'approbation référendaire
6. 7 avril 2025 : Adoption par le conseil du règlement
7. Avril 2025 : Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence NAULT  
conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2025-01-29



**Dossier # : 1255459004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placottoirs et afin de ne pas assujettir certaines occupations du domaine public.

D'adopter le Règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placottoirs et afin de ne plus assujettir certaines occupations du domaine public.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:30

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255459004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placotoirs et afin de ne pas assujettir certaines occupations du domaine public.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis mai 2021, en vertu du Règlement sur l'occupation périodique du domaine public numéro LAS-0060, l'arrondissement autorise l'aménagement de cafés-terrasses et de placotoirs sur le domaine public.

À la suite de l'analyse du contexte réglementaire local et métropolitain, l'arrondissement constate que sa réglementation en matière de cafés-terrasses et placotoirs sur le domaine public est très contraignante et limite grandement les possibilités d'aménagement de ce type de construction. Notamment, ces constructions ne sont autorisées que dans deux zones situées dans le secteur du Village des Rapides.

Les cafés-terrasses et placotoirs favorisent l'attractivité des commerces et contribuent à la création de milieux de vie conviviaux et dynamiques. L'arrondissement désire donc assouplir sa réglementation afin de trouver un juste équilibre qui permettra de faciliter l'aménagement de cafés-terrasses et de placotoirs tout en assurant que leur implantation soit harmonieuse, sécuritaire et compatible avec leur milieu d'accueil.

En parallèle aux modifications au Règlement sur l'occupation du domaine public et de manière à être cohérent avec les modifications à celui-ci, le Règlement de zonage 2098 est modifié conjointement par le Règlement 2098-LAS-210.

Par ailleurs, dans la perspective de soutenir le développement de l'offre en transport en commun et en prévision des projets à venir avec la Société de transport de Montréal (STM), l'arrondissement souhaite ne plus assujettir les occupations du domaine public effectuées par une société de transport en commun ayant été autorisées par l'arrondissement à occuper le domaine public. Une telle exception est déjà prévue au règlement pour les organismes à but non lucratif (OBNL), mais ne pouvait être étendue à la STM comme il s'agit d'une société de transport en commun et non d'un OBNL.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 est modifié à son texte afin de ne plus assujettir les occupations du domaine public effectuées par une société de transport en commun ayant été autorisées par l'arrondissement à occuper le domaine public.

De plus, il est modifié à son texte et à ses annexes afin de réviser les normes particulières aux cafés-terrasses et placottoirs. Les modifications proposées concernent :

- La modification de la définition de café-terrasse;
- Le retrait de l'obligation d'obtenir l'autorisation du conseil d'arrondissement pour un permis de café-terrasse ou placottoir;
- Des précisions à la validité d'un permis d'occupation périodique du domaine public;
- Le retrait de l'annexe A « Secteurs d'implantation d'un café-terrasse et d'un placottoir » et des mentions à celle-ci dans le texte du règlement afin d'autoriser les cafés-terrasses et placottoirs sur l'ensemble du territoire;
- La révision des dispositions particulières applicables à un café-terrasse et à un placottoir qui concernent :
  - Les normes de localisation et d'implantation;
  - La superficie maximale autorisée;
  - Les normes d'aménagement pour assurer la sécurité;
  - Les couleurs de matériaux autorisées;
  - Les normes de construction;
  - L'autorisation et l'encadrement des pergolas;
  - Les normes relatives au mobilier et à l'éclairage;
  - Les conditions d'utilisation.

## JUSTIFICATION

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.2 visant à « Stimuler le développement économique » ainsi que l'axe d'intervention 2.4 « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain »;

CONSIDÉRANT QUE les terrasses et placottoirs contribuent à l'attractivité commerciale ainsi qu'à la création de milieux de vie conviviaux et animés;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite favoriser le transport collectif;

CONSIDÉRANT les projets de transport en commun prévus à LaSalle dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de simplifier et clarifier la réglementation;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du premier projet de règlement LAS-0060-4.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

## **MONTRÉAL 2030**

N.A.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement
2. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil du règlement
3. Mars 2025 : Publication et entrée en vigueur du règlement

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT  
conseillère en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2025-01-29



**Dossier # : 1255459004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placottoirs et afin de ne pas assujettir certaines occupations du domaine public.

D'adopter le Règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placottoirs et afin de ne plus assujettir certaines occupations du domaine public.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:30

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placotoirs et afin de ne pas assujettir certaines occupations du domaine public.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis mai 2021, en vertu du Règlement sur l'occupation périodique du domaine public numéro LAS-0060, l'arrondissement autorise l'aménagement de cafés-terrasses et de placotoirs sur le domaine public.

À la suite de l'analyse du contexte réglementaire local et métropolitain, l'arrondissement constate que sa réglementation en matière de cafés-terrasses et placotoirs sur le domaine public est très contraignante et limite grandement les possibilités d'aménagement de ce type de construction. Notamment, ces constructions ne sont autorisées que dans deux zones situées dans le secteur du Village des Rapides.

Les cafés-terrasses et placotoirs favorisent l'attractivité des commerces et contribuent à la création de milieux de vie conviviaux et dynamiques. L'arrondissement désire donc assouplir sa réglementation afin de trouver un juste équilibre qui permettra de faciliter l'aménagement de cafés-terrasses et de placotoirs tout en assurant que leur implantation soit harmonieuse, sécuritaire et compatible avec leur milieu d'accueil.

En parallèle aux modifications au Règlement sur l'occupation du domaine public et de manière à être cohérent avec les modifications à celui-ci, le Règlement de zonage 2098 est modifié conjointement par le Règlement 2098-LAS-210.

Par ailleurs, dans la perspective de soutenir le développement de l'offre en transport en commun et en prévision des projets à venir avec la Société de transport de Montréal (STM), l'arrondissement souhaite ne plus assujettir les occupations du domaine public effectuées par une société de transport en commun ayant été autorisées par l'arrondissement à occuper le domaine public. Une telle exception est déjà prévue au règlement pour les organismes à but non lucratif (OBNL), mais ne pouvait être étendue à la STM comme il s'agit d'une société de transport en commun et non d'un OBNL.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 est modifié à son texte afin de ne plus assujettir les occupations du domaine public effectuées par une société de transport en commun ayant été autorisées par l'arrondissement à occuper le domaine public.

De plus, il est modifié à son texte et à ses annexes afin de réviser les normes particulières aux cafés-terrasses et placottoirs. Les modifications proposées concernent :

- La modification de la définition de café-terrasse;
- Le retrait de l'obligation d'obtenir l'autorisation du conseil d'arrondissement pour un permis de café-terrasse ou placottoir;
- Des précisions à la validité d'un permis d'occupation périodique du domaine public;
- Le retrait de l'annexe A « Secteurs d'implantation d'un café-terrasse et d'un placottoir » et des mentions à celle-ci dans le texte du règlement afin d'autoriser les cafés-terrasses et placottoirs sur l'ensemble du territoire;
- La révision des dispositions particulières applicables à un café-terrasse et à un placottoir qui concernent :
  - Les normes de localisation et d'implantation;
  - La superficie maximale autorisée;
  - Les normes d'aménagement pour assurer la sécurité;
  - Les couleurs de matériaux autorisées;
  - Les normes de construction;
  - L'autorisation et l'encadrement des pergolas;
  - Les normes relatives au mobilier et à l'éclairage;
  - Les conditions d'utilisation.

## JUSTIFICATION

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.2 visant à « Stimuler le développement économique » ainsi que l'axe d'intervention 2.4 « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain »;

CONSIDÉRANT QUE les terrasses et placottoirs contribuent à l'attractivité commerciale ainsi qu'à la création de milieux de vie conviviaux et animés;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite favoriser le transport collectif;

CONSIDÉRANT les projets de transport en commun prévus à LaSalle dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de simplifier et clarifier la réglementation;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du premier projet de règlement LAS-0060-4.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

## **MONTRÉAL 2030**

N.A.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement
2. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil du règlement
3. Mars 2025 : Publication et entrée en vigueur du règlement

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT  
conseillère en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2025-01-29



**Dossier # : 1255459007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

D'adopter le Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:31

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis les dernières années, l'arrondissement a constaté une augmentation de la demande pour l'utilisation de conteneurs sur son territoire. Cette popularité croissante s'explique notamment par le fait que ceux-ci représentent une solution d'entreposage à la fois durable, accessible, sécuritaire et abordable, répondant ainsi aux besoins variés des entreprises et organismes locaux.

Par ailleurs, l'utilisation des conteneurs s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire, en offrant une seconde vie à ces structures initialement conçues pour le transport maritime. Ce réemploi contribue également à soutenir l'entrepreneuriat local et à diversifier les offres d'activités récréatives sur le territoire de l'arrondissement.

Afin de répondre à cette demande croissante, un projet modifiant le Règlement de zonage (2098-LAS-206) vise leur autorisation accessoirement aux usages commerciaux, industrielles, communautaires et services publics. Il prévoit également plusieurs mesures d'encadrement afin de garantir leur intégration harmonieuse dans le paysage urbain.

Le projet de règlement ci-présent vient, quant à lui, accompagner ce dernier afin d'assujettir l'installation et le maintien d'un conteneur accessoire à un usage commercial à l'obtention d'un certificat d'autorisation, dans le but d'assurer sa conformité à la réglementation applicable.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Le Règlement de construction numéro 2099 est modifié afin :

- D'exiger un certificat d'autorisation pour l'installation et le maintien d'un conteneur accessoire à un usage commercial

- D'exiger les renseignements supplémentaires suivants, lors de la demande :
  - o Un plan d'implantation à l'échelle indiquant sa localisation, ses dimensions, les cases de stationnement et les allées de circulation présentes sur le site;
  - o Tout renseignement nécessaire permettant de vérifier si le conteneur visé par la demande est conforme à la réglementation applicable.
- De fixer le délai de validité du certificat d'autorisation à 1 an.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2099-LAS-12, considérant que les conteneurs constituent une solution d'entreposage abordable, accessible et sécuritaire et qu'ils contribuent à l'économie circulaire, à soutenir l'entrepreneuriat local et à soutenir les offres d'activités récréatives.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

## **MONTRÉAL 2030**

N.A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement
2. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil du règlement
3. Mars 2024 : Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mireille GIRARD  
conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2025-01-29



**Dossier # : 1255459007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

D'adopter le Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:31

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis les dernières années, l'arrondissement a constaté une augmentation de la demande pour l'utilisation de conteneurs sur son territoire. Cette popularité croissante s'explique notamment par le fait que ceux-ci représentent une solution d'entreposage à la fois durable, accessible, sécuritaire et abordable, répondant ainsi aux besoins variés des entreprises et organismes locaux.

Par ailleurs, l'utilisation des conteneurs s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire, en offrant une seconde vie à ces structures initialement conçues pour le transport maritime. Ce réemploi contribue également à soutenir l'entrepreneuriat local et à diversifier les offres d'activités récréatives sur le territoire de l'arrondissement.

Afin de répondre à cette demande croissante, un projet modifiant le Règlement de zonage (2098-LAS-206) vise leur autorisation accessoirement aux usages commerciaux, industrielles, communautaires et services publics. Il prévoit également plusieurs mesures d'encadrement afin de garantir leur intégration harmonieuse dans le paysage urbain.

Le projet de règlement ci-présent vient, quant à lui, accompagner ce dernier afin d'assujettir l'installation et le maintien d'un conteneur accessoire à un usage commercial à l'obtention d'un certificat d'autorisation, dans le but d'assurer sa conformité à la réglementation applicable.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Le Règlement de construction numéro 2099 est modifié afin :

- D'exiger un certificat d'autorisation pour l'installation et le maintien d'un conteneur accessoire à un usage commercial

- D'exiger les renseignements supplémentaires suivants, lors de la demande :
  - o Un plan d'implantation à l'échelle indiquant sa localisation, ses dimensions, les cases de stationnement et les allées de circulation présentes sur le site;
  - o Tout renseignement nécessaire permettant de vérifier si le conteneur visé par la demande est conforme à la réglementation applicable.
- De fixer le délai de validité du certificat d'autorisation à 1 an.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2099-LAS-12, considérant que les conteneurs constituent une solution d'entreposage abordable, accessible et sécuritaire et qu'ils contribuent à l'économie circulaire, à soutenir l'entrepreneuriat local et à soutenir les offres d'activités récréatives.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

## **MONTRÉAL 2030**

N.A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement
2. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil du règlement
3. Mars 2024 : Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mireille GIRARD  
conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2025-01-29



**Dossier # : 1255459006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

D'adopter le Règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:31

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255459006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis les dernières années, l'arrondissement a constaté une augmentation de la demande pour l'utilisation de conteneurs sur son territoire. Cette popularité croissante s'explique notamment par le fait que ceux-ci représentent une solution d'entreposage à la fois durable, accessible, sécuritaire et abordable, répondant ainsi aux besoins variés des entreprises et organismes locaux.

Par ailleurs, l'utilisation des conteneurs s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire, en offrant une seconde vie à ces structures initialement conçues pour le transport maritime. Ce réemploi contribue également à soutenir l'entrepreneuriat local et à diversifier les offres d'activités récréatives sur le territoire de l'arrondissement.

Afin de répondre à cette demande croissante, ce projet de règlement vise leur autorisation dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et services publics. Il prévoit également plusieurs mesures d'encadrement afin de garantir leur intégration harmonieuse dans le paysage urbain, notamment en ciblant les usages pour lesquels ils sont autorisés, en limitant leur nombre et en précisant les cours et les marges dans lesquelles ils peuvent être implantés.

En parallèle, un second projet de modifications réglementaires vient accompagner celui-ci : une modification du Règlement de construction (2099-LAS-12) pour assujettir l'installation d'un conteneur en zone commerciale à l'obtention d'un certificat d'autorisation, renouvelable annuellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin de :  
Permettre l'installation de conteneur dans les zones commerciales, industrielles, communautaire et services publics à différentes conditions selon l'usage. Ces conditions

visent à encadrer :

- Le nombre maximum de conteneurs par établissement;
- Les cours dans lesquelles ils sont autorisés;
- La distance à laquelle ils doivent se situer par rapport à une ouverture;
- Leur maintien en bon état et exempté de rouille.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-209 étant donné que les conteneurs constituent une solution d'entreposage abordable, accessible et sécuritaire et qu'ils contribuent à l'économie circulaire, à soutenir l'entrepreneuriat local et à diversifier les offres d'activités récréatives.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

## **MONTRÉAL 2030**

N.A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
2. Février 2025 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
3. Février 2025 : Tenue d'une assemblée de consultation publique
4. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil d'un second projet de règlement
5. Mars 2025 : Période d'approbation référendaire
6. 7 avril 2025 : Adoption par le conseil du règlement
7. Avril 2025 : Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mireille GIRARD  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2025-01-29



**Dossier # : 1255459006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

D'adopter le Règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:31

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255459006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis les dernières années, l'arrondissement a constaté une augmentation de la demande pour l'utilisation de conteneurs sur son territoire. Cette popularité croissante s'explique notamment par le fait que ceux-ci représentent une solution d'entreposage à la fois durable, accessible, sécuritaire et abordable, répondant ainsi aux besoins variés des entreprises et organismes locaux.

Par ailleurs, l'utilisation des conteneurs s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire, en offrant une seconde vie à ces structures initialement conçues pour le transport maritime. Ce réemploi contribue également à soutenir l'entrepreneuriat local et à diversifier les offres d'activités récréatives sur le territoire de l'arrondissement.

Afin de répondre à cette demande croissante, ce projet de règlement vise leur autorisation dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et services publics. Il prévoit également plusieurs mesures d'encadrement afin de garantir leur intégration harmonieuse dans le paysage urbain, notamment en ciblant les usages pour lesquels ils sont autorisés, en limitant leur nombre et en précisant les cours et les marges dans lesquelles ils peuvent être implantés.

En parallèle, un second projet de modifications réglementaires vient accompagner celui-ci : une modification du Règlement de construction (2099-LAS-12) pour assujettir l'installation d'un conteneur en zone commerciale à l'obtention d'un certificat d'autorisation, renouvelable annuellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin de :  
Permettre l'installation de conteneur dans les zones commerciales, industrielles, communautaire et services publics à différentes conditions selon l'usage. Ces conditions

visent à encadrer :

- Le nombre maximum de conteneurs par établissement;
- Les cours dans lesquelles ils sont autorisés;
- La distance à laquelle ils doivent se situer par rapport à une ouverture;
- Leur maintien en bon état et exempté de rouille.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-209 étant donné que les conteneurs constituent une solution d'entreposage abordable, accessible et sécuritaire et qu'ils contribuent à l'économie circulaire, à soutenir l'entrepreneuriat local et à diversifier les offres d'activités récréatives.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

## **MONTRÉAL 2030**

N.A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
2. Février 2025 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
3. Février 2025 : Tenue d'une assemblée de consultation publique
4. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil d'un second projet de règlement
5. Mars 2025 : Période d'approbation référendaire
6. 7 avril 2025 : Adoption par le conseil du règlement
7. Avril 2025 : Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mireille GIRARD  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2025-01-29



**Dossier # : 1252484001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 28 janvier 2025 portant sur les projets de règlements numéro 2098-LAS-208 et LAS-0146-4 visants l'encadrement des interventions du cadre bâti et des aménagements dans le secteur du Village des Rapides.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 28 janvier 2025 portant sur les projets de règlements numéro 2098-LAS-208 et LAS-0146-4 visant l'encadrement des interventions du cadre bâti et des aménagements dans le secteur du Village des Rapides.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-02 16:12

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1252484001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 28 janvier 2025 portant sur les projets de règlements numéro 2098-LAS-208 et LAS-0146-4 visants l'encadrement des interventions du cadre bâti et des aménagements dans le secteur du Village des Rapides.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire des projets de règlement portant les numéros 2098-LAS-204 et LAS-0146-4 exigent la tenue d'une assemblée de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 28 janvier 2025. Il y a lieu de déposer le procès-verbal l'assemblée de la consultation publique tenue le 28 janvier 2025 portant sur les projets de règlement numéro 2098-LAS-208 et LAS-0146-4 visant la revitalisation commerciale des rues Central et Édouard dans le Village des Rapides et l'amélioration de l'encadrement des interventions sur le cadre bâti et les aménagements dans le secteur du Village des Rapides.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0422 (1242484040) - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 23 septembre 2024 portant sur le premier projet de résolution PP-34  
CA24 20 0202 (1242484021) - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 16 avril 2024 portant sur le règlement 2098-LAS-204

**DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 28 janvier 2025 portant sur les projets de règlement numéro 2098-LAS-208 et LAS-0146-4 visant la revitalisation commerciale des rues Central et Édouard dans le Village des Rapides et l'amélioration de l'encadrement des interventions sur le cadre bâti et les aménagements dans le secteur du Village des Rapides.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-29

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe

**Dossier # : 1255459002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le premier projet de résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot no 1 449 545, au 1550, rue Lapierre, la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, la résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot n° 1 449 545 (1550, rue Lapierre) la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose de démolir un bâtiment d'une valeur patrimoniale faible;
- S'intègre harmonieusement au tissu urbain environnant et considère l'échelle humaine du contexte d'insertion;
- Contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Présente une organisation fonctionnelle de qualité, notamment au regard des accès au site et sa perméabilité;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation et de l'aménagement des lieux;
- Propose des aménagements durables dans une perspective de transition écologique.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:30**Signataire :**

Steve BARKLEY

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement

LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le premier projet de résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot no 1 449 545, au 1550, rue Lapierre, la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3003191252) a été déposée le 5 juillet 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour démolir le bâtiment commercial existant et construire un bâtiment multifamilial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

La demande vise la démolition d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment multifamilial de 69 logements répartis sur 3 étages. Le bâtiment sera construit sur le lot numéro 1 449 545. Il s'agit d'un terrain situé à l'angle de la rue Lapierre et la rue Leclerc. Ce projet s'implante au cœur de l'arrondissement dans un secteur à vocation majoritairement résidentielle.

À la suite de l'analyse de l'étude patrimoniale reçue, il est conclu que le lieu ne possède qu'un faible intérêt patrimonial.

Implanté à proximité du campus du Cégep André-Laurendeau, le projet se positionne comme une nouvelle opportunité de logements. Bâtissant sur une parcelle à l'abandon, le projet prend parti de redynamiser et de reverdir un terrain de stationnements nuisant à l'animation de la rue Lapierre. Il offre une typologie diversifiée de logements.

Le programme prévoit aussi de multiples espaces communs aménagés intérieurs comme extérieurs d'une superficie totale de 6 891 pi<sup>2</sup>. De plus, Il est caractérisé par deux façades principales qui bénéficient d'un traitement architectural de qualité. L'accès au stationnement se fait à partir de la rue Lapierre, par une porte de garage intégrée au bâtiment. Il faut noter

que le projet a tout de même conservé le ratio de stationnements règlementaire à 1,25 case/logement. Par conséquent, quatre-vingt-douze (92) cases de stationnement sont disposées entièrement au niveau de sous-sol. Seize cases seront munies de bornes électriques et cinq cases sont réservées pour les personnes à mobilité réduite. De plus, une case sera dédiée à l'autopartage. Le projet offre soixante-dix (70) espaces dédiés aux vélos dont trente-sept (37) sont répartis au niveau du sous-sol.

La volumétrie du bâtiment, caractérisée par des jeux de volumes, des avancées et des retraits, favorise une gradation harmonieuse et une transition entre ce projet et les bâtiments voisins. L'avant corps de 3 étages en briques brunâtre et greige, s'aligne avec la hauteur des maisons et duplex à proximité. Il s'agit de deux typologies prédominantes dans le quartier. Le corps principal se trouve en recul et le revêtement d'acrylique gris très pâle est en dialogue avec les constructions plus récentes. Le bâtiment décrit un rythme distinctif, mais subtil à l'aide d'un jeu de nuances ton sur ton du revêtement et d'un traitement architectural de qualité. L'utilisation de ces matériaux de revêtement de qualité et l'abondance des ouvertures sur les façades permettent de mettre en valeur l'emplacement du site et le caractère d'ensemble du secteur. Le bâtiment est scindé en 3 parties, puis morcelé afin d'exprimer une volumétrie plus ponctuée et réinterprète le rythme parcellaire du voisinage immédiat afin de respecter échelles et ampleur du quartier. En effet, en proposant un bâtiment de 3 étages ainsi qu'un volume plus long et uni sur Lapierre, le bâtiment fait écho à l'école secondaire de 4 étages de l'autre côté de la rue. Le bâtiment a un effet mansardé en façade arrière ce qui permet d'alléger la hauteur du bâtiment vers les habitations à l'arrière.

Le concept d'aménagement paysager s'intègre à l'architecture du bâtiment et favorise le verdissement et l'augmentation de la canopée sur le site avec 57 plantations d'arbres à grands déploiement. De plus, 60 % du toit est végétalisé.

Voici les particularités du projet :

#### Particularités écologiques

- 60 % de toits verts
- Verdissement au sol abondant
- Stationnements entièrement en souterrain
- 16 cases de stationnement équipés de bornes électriques
- 100 % de précâblage
- 1 case en autopartage
- 70 supports à vélo

#### Hauteur et volumétrie

- 3 étages scindés en 3 parties
- Jeux de volumes par des avancées et retraits
- Parapets montés afin de créer davantage de rythme et d'exprimer une volumétrie ponctuée
- Mur de la façade arrière en angle afin d'assurer une meilleure intégration

#### Architecture et matérialité

- Façades revêtues majoritairement de brique avec jeu de nuances ton sur ton
- Abondance d'ouvertures sur les façades
- Jeu de maçonnerie au-dessus des ouvertures
- Revêtement métallique sur la section du dernier étage en mur arrière

## **Le projet déroge aux sujets des dispositions suivantes :**

### Règlement de zonage n° 2098

- Coefficient d'occupation au sol
- Implantation
- Hauteur en mètres
- Nombre de logements par bâtiment
- Proportion de maçonnerie
- L'aire de remisage temporaire des déchets
- Espace de chargement
- Distance de la construction souterraine
- Différence de niveau du plancher du rez-de-chaussée avec le bâtiment adjacent

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146* se trouvant aux chapitres 3, 4 et 27.

Les travaux prévus dans la demande sont reconnus conformes aux objectifs et critères *du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146*. En adoptant une résolution approuvant ce projet particulier, le conseil adopte les plans soumis, lesquels n'auront pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 11 septembre 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose de démolir un bâtiment d'une valeur patrimoniale faible;
- S'intègre harmonieusement au tissu urbain environnant et considère l'échelle humaine du contexte d'insertion;
- Contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Présente une organisation fonctionnelle de qualité, notamment au regard des accès au site et sa perméabilité;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation et de l'aménagement des lieux;
- Propose des aménagements durables dans une perspective de transition écologique.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

### **MONTRÉAL 2030**

N.A.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Recommandation du CCU : 11 septembre 2024
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 10 février 2025
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : février 2025
4. Assemblée publique de consultation : février 2025
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution : 3 mars 2025
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : mars 2025
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : 7 avril 2025
8. Certificat de conformité et entrée en vigueur : mai 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario BENAVENTE  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2025-01-30



**Dossier # : 1258403001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 440 811,48\$, au sujet de la demande de permis numéro 3003456018 visant la construction d'un bâtiment de type multifamilial mixte comprenant 151 unités d'habitation et un (1) commerce sur le lot 1 451 014 (avenue Dollard).

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 440 811,48\$, au sujet de la demande de permis numéro 3003456018 visant la construction d'un bâtiment de type multifamilial mixte comprenant 151 unités d'habitation et un (1) commerce sur le lot 1 451 014 (avenue Dollard).

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-02-02 15:49

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1258403001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 440 811,48\$, au sujet de la demande de permis numéro 3003456018 visant la construction d'un bâtiment de type multifamilial mixte comprenant 151 unités d'habitation et un (1) commerce sur le lot 1 451 014 (avenue Dollard).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement numéro 17-055 intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL stipule à l'article 2 que :

*"Les dispositions du présent règlement s'appliquent à [...] toute demande de permis de construction visant la réalisation d'un projet de rénovation "*

De plus, le Règlement numéro 17-055 intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL stipule à l'article 5 que :

*"Préalablement à la délivrance d'un permis de construction visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire établie de la façon suivante :*

*Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site/nombre total de logements) x (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus) "*

La demande de permis de construction portant le numéro 3003456018 déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises vise la construction d'un bâtiment de type "multifamilial mixte" comprenant 151 unités d'habitation et un (1) commerce. Il s'agit donc d'un projet visé par le Règlement numéro 17-055.

La valeur du site est établie à 4 690 000.00 \$ par la firme d'évaluateurs agréés PCG Carmon,

comme indiqué dans un rapport daté du 17 septembre 2024.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

PIIAD - Séance du 4 novembre 2024 : Résolution CA24 20 0461

## **DESCRIPTION**

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, d'une somme de 440 811.48\$ avant la délivrance du permis de construction (demande 3003456018) sur le lot numéro 1 451 014 (avenue Dollard).

## **JUSTIFICATION**

Étant donné l'emplacement et la superficie du lot, une compensation sous forme de cession de terrain n'est pas justifiée. Une somme compensatoire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement est donc exigée.

Le calcul de la valeur de la somme compensatoire doit prendre en considération les informations suivantes:

- Valeur du site établie par la firme d'évaluateurs agréés : 4 690 000.00 \$;
- Valeur du site faisant suite à l'exemption pour la portion non résidentielle du bâtiment, environ 179 mètres carrés (17-055 art. 6) : 4 559 077.61\$
- Nombre d'unités d'habitation créées : 151, dont 15 ayant 3 chambres et plus;
- Aucune compensation en cession de terrain ou monétaire n'a été effectuée antérieurement.

La somme compensatoire est calculée selon la formule de l'article 5 du Règlement numéro 17-055 :

$$\text{Somme compensatoire} = (10 \% \text{ valeur du site} / \text{nombre total de logements}) \times (\text{nombre de logements créés} - \text{le nombre de logements de 3 chambres et plus}) = (4\,559\,077.61\$ / 151) \times (151 - 15) = 440\,811.48\$$$

Cette somme sera imputée au compte budgétaire suivant :

2412.0000000.000000.000000.25507.000000.00000.000000.000000.000000.000000

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.a.

## **MONTRÉAL 2030**

N.a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.a.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délivrance du permis de construction (demande 3003456018)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle  
Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Viorica ZAUER, 31 janvier 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
Chef de division par intérim - Qualité du milieu,  
permis et inspection

### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur - Direction de l'aménagement urbain  
et des services aux entreprises

Le : 2025-01-27



**Dossier # : 1256456002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 13:06

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1256456002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-29

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines



**Dossier # : 1255459003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil d'arrondissement le rapport annuel des activités du Comité de transition écologique de LaSalle pour l'année 2024.

De déposer au conseil d'arrondissement le rapport annuel des activités du Comité de transition écologique de LaSalle pour l'année 2024.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-01-31 13:07

**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255459003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil d'arrondissement le rapport annuel des activités du Comité de transition écologique de LaSalle pour l'année 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juillet 2023, le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le Règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique. Le Comité de transition écologique de LaSalle se rencontre environ 4 à 8 fois par année. Le Comité de transition écologique est composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel et a pour objectif de guider l'arrondissement dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire.

Pour chacune de ces rencontres, un compte rendu est rédigé afin de faire le suivi des activités et la teneur des discussions du Comité.

Conformément à l'article 5.5. de ce règlement, le Comité de transition écologique de LaSalle présente au Conseil un rapport annuel de ses activités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 24 200449 – Adoption - Soumettre pour considération la recommandation émise par le Comité de transition écologique de LaSalle à la rencontre du 25 septembre 2024 concernant la vision et les orientations pour l'élaboration du Plan local de transition écologique.

CA24 200387 – Adoption- De déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 19 juin 2024 et de recommander que l'arrondissement prenne acte des résultats de cartographie participative dans le cadre de l'élaboration du Plan de transition écologique de LaSalle.

CA23 200226 - Adoption - règlement LAS-0160

CA23 200376 – Adoption - Nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle

**DESCRIPTION**

Conformément à son Règlement LAS-0160, le Comité de transition écologique de LaSalle est tenu de rédiger et de présenter un rapport annuel de ses activités au Conseil d'arrondissement. Le Comité de transition écologique de LaSalle s'est réuni pour un total de six (6) fois depuis sa constitution, soit une (1) fois en 2023 et cinq (5) fois en 2024. Pour des fins de simplicité, le contenu de la première rencontre (5 décembre 2023) est compris

dans le rapport annuel des activités pour l'année 2024.

**JUSTIFICATION**

N.A.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

**MONTRÉAL 2030**

N.A.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N.A.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-29

Veronique DUMAIS LALONDE  
conseiller(-ere) en planification

Pascal LAVOIE  
Directeur